

Gouverneur du Brabant wallon

Rapport annuel

Exercice 2025



*De la planification des risques à la gestion de l'urgence,
de l'appui administratif à la tutelle,
des colloques internationaux aux visites royales,
découvrez, à travers ce rapport annuel,
les missions d'un gouverneur.*

Table des matières

MOT DU GOUVERNEUR.....	3
10 ANS !	4
1. ASPECTS TRANSVERSAUX.....	5
1.1. GOUVERNANCE ET RESPECT DES USAGERS	5
1.2. DÉCENTRALISATION ET PROXIMITÉ.....	5
1.3. COMMUNICATION	5
1.3.1. LES CANAUX D'INFORMATION	6
1.3.2. LES CAMPAGNES ET INITIATIVES DE SENSIBILISATION	6
1.3.3. LES NOUVEAUTÉS	6
2. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ	7
2.1. PLANIFICATION D'URGENCE.....	7
2.1.1. DES PLANS GÉNÉRAUX D'URGENCE ET D'INTERVENTION (PGUI)	7
2.1.2. DES PLANS PARTICULIERS D'URGENCE ET D'INTERVENTION (PPUI).....	7
2.1.3. EXERCICES.....	9
2.1.4. LE NOUVEAU CENTRE DE CRISE PROVINCIAL	12
2.1.5. LES OUTILS DE GESTION DE CRISE	12
2.1.6. ACTIONS DE PRÉPARATION MENÉES AU SEIN DES SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR (HORS BW RESPONSE).....	13
2.2. MISSIONS DE PLANIFICATION D'URGENCE	16
2.2.1. GESTION D'INCIDENTS ET DE CRISES.....	16
2.2.2. FAITS MAJEURS EN PLANIFICATION D'URGENCE	18
2.3. POURSUITE DU PROGRAMME BW RESPONSE.....	19
2.3.1. CONTEXTE	19
2.3.2. UN PROGRAMME STRUCTURÉ AUTOUR DE DEUX AXES FONDAMENTAUX	19
2.3.3. DES RENCONTRES CITOYENNES POUR SENSIBILISER ET INFORMER.....	20
2.3.4. DES FORMATIONS POUR LES ÉLUS ET LES PARTENAIRES.....	20
2.3.5. LA RÉSERVE PROVINCIALE DE SÉCURITÉ CIVILE (RPS) : UN PILIER ESSENTIEL	20
2.3.6. LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE	23
2.3.7. PLATEFORME LOGISTIQUE	23
2.3.8. PLATEFORME DE SOLIDARITÉ	23
2.3.9. ÉLARGIR ET RENFORCER LES PARTENARIATS ASSOCIATIFS ET PRIVÉS	24
2.3.10. PRIORITÉS POUR 2026.....	24
2.4. POLICE ET ORDRE PUBLIC	24
2.4.1. MISSIONS DU GOUVERNEUR COMME AUTORITÉ DE POLICE.....	24
2.4.2. INSTANCES DE CONCERTATION	25
2.4.3. OFFICIER(S) DE LIAISON (POLICE)	27
2.4.4. CRÉDITS DE SÉCURITÉ.....	27
2.4.5. SÉCURITÉ ROUTIÈRE - CELLULE D'ÉDUCATION ET DE PRÉVENTION (CEP)	28
2.4.6. PRISONS.....	29
3. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES, D'APPUI ET DE CONTRÔLE.....	30

3.1. INSTANCES	30
3.2. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES DE CONTRÔLE	32
3.2.1. TUTELLE SUR LES CPAS	32
3.2.2. TUTELLE EN MATIÈRE DE FABRIQUES D'ÉGLISES ET DE CULTES	32
3.2.3. ZONES DE POLICE.....	33
3.2.4. ZONE DE SECOURS	33
3.2.5. VÉRIFICATION DE LA CAISSE PROVINCIALE	33
3.3. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES D'AUTORISATION.....	33
3.3.1. ARMES	33
3.3.2. EXPLOSIFS	34
3.3.3. RAYONNEMENTS IONISANTS	35
3.3.4. GARDES CHAMPÊTRES ET PARTICULIERS	35
3.3.5. ARCHITECTES	35
3.4. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES DE SURVEILLANCE	35
3.4.1. RALLYES ET COURSES CYCLISTES.....	35
3.4.2. FUNÉRAILLES ET SÉPULTURES	36
3.5. RECEVEURS RÉGIONAUX	37
3.6. ÉLECTIONS	37
3.7. DEMANDES DIVERSES ET RELAIS VERS D'AUTRES SERVICES	37
4. ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION, DE RÉSEAU ET DE PARTENARIAT	38
4.1. RELATIONS INTERNATIONALES, PROTOCOLE ET DIPLOMATIE	38
4.2. TITRES ROYAUX.....	40
4.3. DEVOIR DE MÉMOIRE ET CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES	40
4.4. COLLOQUES, VISITES ET CONFÉRENCES	40
4.5. LA DÉFENSE	41
4.6. AUTRES ACTIVITÉS	41
5. CADRE ET MOYENS	42
5.1. CADRE	42
5.2. MOYENS	43
5.3. MANDATS DU GOUVERNEUR.....	43

MOT DU GOUVERNEUR

Ce rapport vise à informer les gouvernements wallon et fédéral, les instances provinciales comme le public de la façon dont j'ai, comme gouverneur du Brabant wallon, accompli mes missions et mes projets au cours de 2025.

Il est parfois délicat de distinguer si tout ou partie d'une action relève plus de la compétence de la Région ou du Fédéral voire de mon rôle d'organe provincial. C'est d'ailleurs toute l'utilité pour les autorités supérieures de disposer d'un commissaire, d'un représentant territorial, à multiples casquettes. Dans un État complexe comme le nôtre, le corps des gouverneurs reste aussi un facteur de stabilité et de facilitation des échanges entre les différents niveaux de pouvoir.

Aussi, comme à ce stade, rien ne formalise le modèle de présentation du rapport annuel du gouverneur, j'ai voulu présenter les activités par type de missions plutôt qu'en fonction de l'origine de celles-ci. Aussi, les références légales ou réglementaires de ces actions ou missions seront rappelées au fil du texte.

Par ailleurs, un rapport d'activités vise à évaluer l'effectivité d'une série de tâches. Au-delà de l'effectivité, le rapport intègre parfois des commentaires et propositions pour améliorer l'efficacité ou l'efficience de certaines missions. De même, certaines informations ou constatations réalisées lors de l'accomplissement de tâches figurent régulièrement dans le présent rapport.

C'est enfin l'occasion pour moi de saluer le travail de mes équipes et de tous nos partenaires pour leur engagement professionnel et humain dans leurs missions. Pour la dixième édition de ce rapport, leur efficience au quotidien y a été mise en lumière à travers leurs propos recueillis sous forme de citations ou d'anecdotes que je vous laisse découvrir.

Bonne lecture.

Gilles Mahieu

Gouverneur du Brabant wallon

10 ANS !



Gilles Mahieu

« En octobre 2015, il y a 10 ans, je prêtais serment comme gouverneur de la province du Brabant wallon.

Un anniversaire rempli de fierté de pouvoir contribuer au développement et à la notoriété de notre beau territoire comme à la sécurité de ses habitants. Teinté d'humilité face aux situations d'urgence que nous avons pu vivre et du douloureux constat que nous ne sommes jamais assez préparés, malgré nos exercices réguliers et notre planification plus précise qui tendent de plus en plus à la réalité.

Une fonction qui me permet de souligner l'importance du devoir de Mémoire, de la préservation de la paix et de favoriser le vivre-ensemble, qui nécessite d'alerter, lorsque nécessaire, face aux phénomènes criminels et aux malveillances en tous genre. Un rôle « multicasquettes » en guise de maillon indispensable de facilitation entre les différents niveaux de pouvoir.

Du sérieux, de l'administratif (visible et moins visible), des rencontres mais aussi des occasions de découvrir la culture et les spécialités brabançonnaises ou de les promouvoir auprès de personnalités ou lors de visites officielles à l'étranger.

Et pour la suite ? De l'ambition pour les projets à venir et la poursuite de ceux en cours, comme BW response, le plan de Résilience nationale et la fusion des Zones de Police.

La tâche du gouverneur peut être ingrate comme passionnante, discrète comme très visible, socialement appréciable comme parfois décriée, mais ce qui est certain, c'est qu'elle ne serait rien sans l'énergie de mes collaborateurs et des membres des services partenaires,

ni sans la force de ce réseau qui ne cesse de s'agrandir et de construire le Brabant wallon. »

Sophie Lavaux

« Nous partageons avec le Gouverneur du Brabant wallon une vision et un dynamisme communs : rassembler autour de réponses innovantes face à un monde toujours plus complexe et incertain. BW response, lancé à son initiative, a constitué une source d'inspiration déterminante pour le développement de BRU response en Région bruxelloise. Cette impulsion a permis l'émergence d'un véritable réseau de partenaires et de citoyens volontaires à travers tout le pays, et a abouti à l'organisation conjointe de la Journée internationale des Volontaires. Un événement porteur de sens, célébrant l'engagement et renforçant la culture de la résilience sur nos territoires. »

– Sophie Lavaux, Haut-Fonctionnaire de Bruxelles

Olivier SCHMITZ

« Avec BW response, mon collègue Gilles Mahieu a transformé une idée en véritable modèle. Il a tracé une voie dans laquelle nous nous sommes également inscrits. »

– Olivier Schmitz, Gouverneur de la province de Luxembourg

1. Aspects transversaux

1.1. Gouvernance et respect des usagers

Il n'est pas inutile de rappeler les obligations et les principes qui s'appliquent au gouverneur et à ses services :

- Obligation de neutralité vis-à-vis des interlocuteurs provinciaux.
- Obligation de loyauté vis-à-vis de ses mandants, les différents gouvernements.
- Obligation de répondre aux exigences du service public que sont :
 - Intégrité,
 - Engagement,
 - Humanité,
 - Respect,
 - Dynamisme,
 - Transparence,
 - Rigueur,
 - Égalité de traitement.
- Obligation d'être prêt à décider quand il s'agit d'exercer son autorité.

Dans ce contexte, outre les contrôles exercés par les organes régionaux et fédéraux sur l'usage de nos crédits, une politique de transparence de nos actions (excepté pour ce qui est lié à l'activité policière ou de sécurité) est mise en œuvre. C'est à ce titre que, par exemple, le présent rapport est rendu public.

La fonction de commissaire des gouvernements conduit à être l'interface privilégiée entre les niveaux de pouvoir mais aussi à alerter les pouvoirs supra-locaux des difficultés rencontrées par les pouvoirs locaux.

Enfin, l'équipe du gouverneur s'engage à répondre dans des délais les plus rapides possibles à toute demande de particuliers. De nombreuses demandes ne concernant pas les compétences du gouverneur lui sont adressées. Pour celles-ci, la pratique veut que l'on réponde en signifiant l'incompétence matérielle de nos services et que l'on tente dans la mesure du possible d'orienter correctement l'utilisateur. Le cas échéant, le département administratif concerné reçoit directement copie de la demande de l'intéressé.

1.2. Décentralisation et proximité

Dans l'état d'esprit de proximité et de réactivité, les événements organisés par le gouverneur sont, chaque fois que possible, réalisés en partenariat et surtout

délocalisés par rapport à l'Hôtel du Gouverneur, l'objectif étant de favoriser une relation directe avec les citoyens ou les parties prenantes là où ils se trouvent.

À titre d'exemples, deux sessions de formation aux nouveaux élus ont été données à Nivelles et à Jodoigne, des visites didactiques et des formations continuées pour les citoyens volontaires se sont déroulées au sein-même des infrastructures de nos partenaires, tout comme des réunions de préparation et de suivi d'exercices ont eu lieu directement dans les communes concernées.

De même, les remises du titre Royal se font généralement dans les communes sièges des associations concernées plutôt qu'à l'Hôtel du Gouverneur.

1.3. Communication

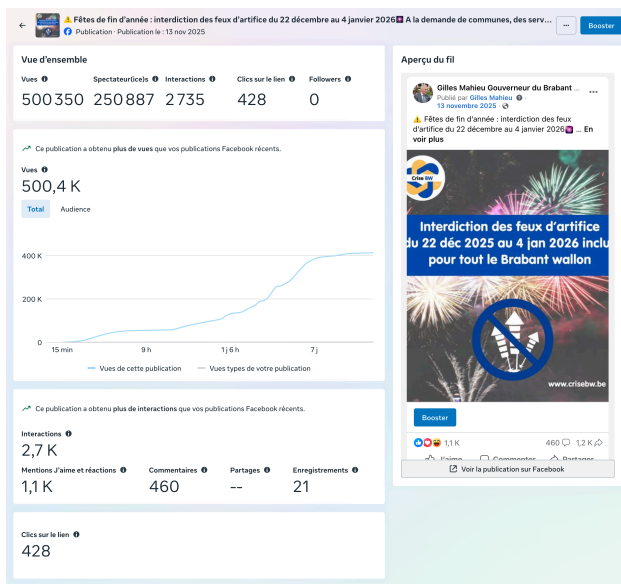
La cohérence constitue le fil rouge de notre fonctionnement. Nous la garantissons dans notre comportement, dans notre mode d'organisation, dans notre gestion et dans notre gouvernance. C'est tout logiquement qu'elle percole donc aussi au travers de notre communication, porteuse de sens et de plus-value pour les partenaires et le citoyen.

C'est précisément sur cette rigueur, tant visuelle que de contenu, que nous nous sommes penchés en 2025, aux côtés de la mise en valeur des équipes et du travail de notoriété et de confiance avec les citoyens du Brabant wallon déjà entamés ces dernières années.

Les communications se sont parfois réduites en nombre pour gagner en fond et en pertinence, nous laissant l'occasion de développer des initiatives innovantes (comme le format audio ou l'e-learning).

« La communication publique peut être passionnante. Nous avons certainement les « obligatoires » comme les publications d'arrêtés de police pris par le gouverneur, les communiqués de presse (voire même ce rapport d'activités !), mais il y a aussi la fierté de pouvoir apporter sa petite pierre à l'édifice dans la diffusion de messages préventifs des partenaires grâce à des campagnes ciblées ou de promouvoir la culture du risque de manière parfois plus ludique et pédagogique. »

– Nathalie, Communication



1.3.1. Les canaux d'information

Les sites internet et le réseau social Facebook restent les canaux les plus régulièrement utilisés. Deux sites web coexistent :

- www.crisebw.be, c'est-à-dire le site du Centre de crise provincial, actualisé lors de situations d'urgence réelles rencontrées au niveau local ou national. Depuis 2023, le nom de domaine www.crisebw.be renvoie vers www.bwresponse.be.
- www.gouverneurbw.be qui présente les missions d'un gouverneur, les différents services et promeut des campagnes d'information ou de sensibilisation. Il centralise les informations légales et explique les procédures pour les demandes d'autorisation diverses. De multiples documents y sont téléchargeables.

Deux pages Facebook coexistent :

- Gilles Mahieu Gouverneur du Brabant wallon, pour les matières quotidiennes du gouverneur, le partage d'informations administratives, les visites officielles et les évènements. (9 200 followers)
- Centre de Crise provincial du Brabant wallon, pour le relais des informations de prévention, la promotion d'actions BW response ou de partenaires de sécurité, la diffusion de communiqués lors de situations d'urgence. (5 600 followers)

À ces canaux classiques s'ajoutent les occasionnels comme le réseau social Instagram (@crisebw), le compte LinkedIn du gouverneur (Gilles Mahieu), la chaîne YouTube (@crisebw) et récemment la relance du podcast sur Spotify (BW response – se préparer à l'incertain).

Depuis 2025, les comptes X ne sont plus utilisés en raison de l'évolution des algorithmes de celui-ci et de la disparition de sa politique de lutte contre les fakes news.

1.3.2. Les campagnes et initiatives de sensibilisation

Nos services ont en plusieurs occasions partagé des campagnes de prévention réalisées par des partenaires (Agence wallonne pour la Sécurité routière, Safe on web, Aviq...).

La campagne mamie rusée a, cette année encore, été brièvement relancée sur les réseaux sociaux et auprès de partenaires (communes, zones de police) suite à un nouveau modus operandi d'escroquerie constaté sur l'arrondissement (arnaque à l'accident).

1.3.3. Les nouveautés

En 2025, les services du gouverneur ont initié une collaboration pédagogique avec Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE) pour la production de courtes capsules vidéo. Il s'agissait de présenter la gestion de crise aux responsables d'établissements scolaires tout en rappelant les bonnes pratiques en matière de préparation et d'anticipation. Cet e-learning (dont la promotion se poursuivra en 2026) est déjà disponible sur notre chaîne YouTube et sur <https://www.bwresponse.be/elearning/>.



La gestion de crise, cela s'écoute ! En mars 2025, nous avons relancé la diffusion mensuelle du podcast « se préparer à l'incertain ». Jusqu'ici, il avait principalement concerné « Covidences », une mini-série enregistrée en guise de trace historique de la pandémie de Covid-19. Ces

nouveaux épisodes parlent d'exercices, d'expertise et d'implication citoyenne. Découvrez à ce propos le hors-série dédié à la Journée Internationale des Volontaires (JIV) sur Spotify ou sur notre site <https://bwresponse.be/podcasts/>.



2. Activités en matière de sécurité

2.1. Planification d'urgence

2.1.1. Des Plans généraux d'urgence et d'intervention (PGUI)

Références réglementaires

Matière fédérale

Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal et provincial et au rôle des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements et de situations de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelon national.

Plans généraux d'urgence et d'intervention communaux (PGUIC) : Lors de l'entrée en fonction du gouverneur en

2015, sur les 27 communes, seule une dizaine était en ordre en matière de planification d'urgence (plans et exercices). Depuis, les services ont effectué un travail considérable aboutissant à la finalisation d'un plan d'urgence et d'intervention pour chaque commune du Brabant wallon et pour que des exercices y soient régulièrement menés.

Plan général d'urgence et d'intervention provincial (PGUIP) : Le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI), validé le 10 janvier 2022, a fait l'objet d'une mise à jour approfondie tout au long de l'année 2025. Le plan a été restructuré et partiellement réécrit afin d'en améliorer la lisibilité, notamment via la réorganisation des fiches et la mise en place d'un tableau structurant leur consultation. Les schémas d'alerte, de communication, de fin de phase et de rétablissement ont également été actualisés. Cette révision a été présentée en cellule de sécurité provinciale le 14 novembre 2025.

Les risques ferroviaires : Les incidents récents impliquant des trains Eurostar ont mis en évidence la nécessité de renforcer la préparation aux risques ferroviaires.

En octobre 2025, à l'initiative du service, une visite explicative des installations de la SNCB, d'Infrabel et d'Eurostar a été organisée. Cette rencontre a rassemblé les Services fédéraux des Gouverneurs de Liège, du Hainaut, de Bruxelles, de Namur et du Brabant wallon, ainsi que les partenaires de crise (zones de police, zones de secours et Protection civile). Cette démarche a permis d'améliorer la connaissance des infrastructures ferroviaires stratégiques.

À la suite cette visite, des formations à destination des zones de police ont été proposées et un comité de pilotage a été mis en place afin d'élaborer un ensemble de fiches opérationnelles destinées à être intégrées en annexe du PGUI. La concrétisation de ce travail constitue un objectif prioritaire pour 2026.

2.1.2. Des Plans particuliers d'urgence et d'intervention (PPUI)

Références réglementaires

Matière fédérale

Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence

PPUI « Inondations »

Les inondations constituant un risque majeur pour la province, il a été décidé d'engager une refonte du PPUI Inondations, mis à jour en 2024. Ce nouveau plan sera élaboré selon une méthode de travail inspirée des

pratiques des Services fédéraux de la Gouverneure d'Anvers et du Centre de crise National, reposant sur un comité de pilotage restreint et des groupes de travail thématiques. Cette organisation vise à renforcer l'efficacité et la rapidité d'avancement des travaux. La finalisation de cette nouvelle version constitue un objectif prioritaire pour 2026.

Webinaires Inond'Action

Une série de webinaires développés par les contrats de rivières de Wallonie sont destinés à informer les autorités locales sur les risques liés aux inondations et sur les pistes de solutions à trouver dans les méthodes de construction, d'urbanisme et de gestion du territoire pour éviter les inondations ou en diminuer l'impact. En 2025, 4 séances ont été suivies par notre service où les thématiques suivantes ont été abordées :

- compréhension des différents messages d'alerte
- référentiel « Constructions et aménagements en zone inondable »
- référentiel « Gestion durable des eaux pluviales »
- Introduction à l'hydrologie régénérative : approche des principes et applications de l'hydrologie régénérative pour une gestion plus naturelle et résiliente de l'eau.

Le PPUI « Actions massives de protection de la population »

Ce PPUI prévu par BW response et rédigé en 2022 répond partiellement aux travaux du groupe de travail sur l'objectif stratégique 3 (mouvements de population) du futur plan de résilience nationale. Le gouverneur et son service de PLANU font partie de ce groupe de travail.

Réfléchir à nos actions à une très grande échelle doit nous permettre d'améliorer notre préparation à plus petite échelle aussi. Ce plan vise donc à décrire et évaluer les moyens de mettre à l'abri, d'accueillir, d'héberger ou d'évacuer un très grand nombre de personnes.

Des situations exceptionnelles en Belgique ou à l'étranger pourraient aussi nous conduire à devoir prendre des mesures d'une ampleur inégale.

Ce plan vise à préparer les services du Brabant wallon à faire face à toute situation qui nécessiterait de devoir évacuer ou mettre à l'abri, de manière massive, tout ou partie de sa population, qui serait exposée à un péril grave et imminent. Il envisage les moyens d'accueillir des populations très importantes, évacuées ou fuyant un péril grave.

Belgian National Recovery and Resilience Plan (BNRP)

Ce plan constitue le cadre stratégique national organisant la préparation et les objectifs de la Défense belge en matière de protection du territoire et de résilience nationale, en cohérence avec les orientations de l'OTAN et la Vision stratégique de la Défense. Dans ce cadre, les Services fédéraux des Gouverneurs, dont ceux du Brabant wallon, ont été sollicités à plusieurs reprises afin de contribuer à l'avancement de certains objectifs du plan (annexe J), notamment en lien avec la coordination civile et la préparation territoriale.

Le gouverneur et ses services participent activement au groupe de travail dédié au volet consacré à l'accueil et à l'évacuation massifs de population. Cette implication contribue à renforcer la capacité de préparation et de coordination des autorités face à des situations nécessitant une gestion à grande échelle.

PPUI GSK

Dans le cadre de l'évolution nationale du cadre réglementaire relatif aux microorganismes génétiquement modifiés (MGM), et en anticipation d'une nouvelle circulaire intégrant les risques MGM pathogènes ou non, le PPUI MGM de GSK a fait l'objet d'une mise à jour en 2025. Ce travail s'inscrit dans une harmonisation avec les orientations nationales en cours. En 2026, le service poursuivra l'élargissement du PPUI MGM afin d'y intégrer les institutions concernées par l'utilisation de MGM nécessitant une inclusion formelle dans le dispositif provincial.

Participation au projet pilote de cartographie par photogrammétrie de la Protection civile

Un projet pilote a été mené avec GSK, en partenariat principal avec la Protection civile, afin d'intégrer au PPUI des plans 3D des installations réalisés par drones spécialisés combinant photogrammétrie et technologie Lidar. Le service a assuré le rôle de liaison entre la Protection civile et l'exploitant. Ces modélisations offrent une représentation précise des infrastructures et constituent un outil d'aide à la décision visant à améliorer l'efficacité des interventions en cas de crise.

PPUI KNDS

KNDS Belgium est une société belge spécialisée dans la conception et la production de systèmes d'armement et de munitions, filiale du groupe européen KNDS, acteur majeur de l'industrie de la défense. Située à Petit-Rœulx-lez-Nivelles (province de Hainaut), son implantation concerne des activités à forts enjeux industriels et sécuritaires.

En raison de l'impact potentiel d'un incident sur le territoire du Brabant wallon, notamment aux frontières administratives, notre service a été sollicité pour participer à l'élaboration du Plan Particulier d'Intervention d'Urgence (PPUI) provincial pour cette installation. Cette collaboration illustre la qualité des relations interprovinciales et l'entraide entre services de planification d'urgence.

PPUI IRE (Fleurus)

Conformément au Plan d'Urgence Nucléaire (AR du 16 juin 2024), le PPUI relatif à l'IRE a été élaboré en 2025. La province du Brabant wallon est concernée par la zone de planification d'urgence de 10 km autour du site, via la commune de Villers-la-Ville, incluant deux zones d'action de protection sur son territoire. Les travaux, menés au premier semestre en concertation avec les disciplines et partenaires concernés, ont abouti à un avis favorable des gouverneurs concernés et à une validation ministérielle le 8 décembre 2025, moyennant une adaptation mineure du schéma d'alerte.

PPUIe – Plans particuliers liés aux événements

Ces plans particuliers avec la mention « e » concernent les événements.

Reconstitution de la bataille de Waterloo : Nous avons participé au groupe de travail gérant la préparation des aspects liés à la sécurité et avons coordonné l'élaboration d'un PPUI. En effet, ces commémorations d'envergure touchent plusieurs communes, de grands axes de circulation, attirent une grande foule. Une grande attention y est donc portée. De plus, l'utilisation de poudre noire lors de la reconstitution nécessite également une autorisation en matière d'explosifs, délivrée par le gouverneur.

Coupe du monde de Hockey à Wavre (2026) : Dans le cadre de la préparation du PPUIe relatif à la Coupe du Monde de Hockey, le service a participé activement à la Task Force sécurité multidisciplinaire réunissant organisateur, autorités locales et services de secours. Plusieurs réunions de travail se sont tenues entre juin 2025 et février 2026 afin d'élaborer et d'affiner le dispositif de sécurité. Deux visites du stade ont également été réalisées et une réunion de cadrage spécifique a été organisée avec la Coordinatrice en Planification d'Urgence (CPU) communale, permettant de structurer le dispositif opérationnel.

PC-Ops ? Lors d'une situation d'urgence, il est essentiel d'organiser le plus efficacement possible le travail des services de secours et de sécurité sur les lieux de l'incident (ce qu'on appelle le chantier). Il est ainsi

indispensable de mettre en place un lieu de concertation structurée entre les responsables des différentes disciplines sur le terrain : c'est le poste de commandement opérationnel (PC-Ops) qui est géré par le Directeur du PC-Ops (Dir PC-Ops). C'est lui qui suggère le déclenchement éventuel d'une phase et qui met en œuvre sur le terrain les décisions stratégiques prises par l'autorité administrative (présidant le centre de crise). En 2025, le Brabant wallon comptait plus d'une vingtaine de Dir PC-Ops certifiés, tous services d'urgence confondus.

2.1.3. Exercices

Références réglementaires

Matière fédérale

Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence.

L'organisation d'un exercice en planification d'urgence présente de nombreux intérêts :

- Elle permet de tester régulièrement les dispositifs de gestion d'urgence ainsi que la coordination des différentes disciplines
- Elle sert à identifier les procédures et moyens susceptibles d'être améliorés ;
- Elle permet aux différents acteurs de se rencontrer et d'apprendre à se connaître ;
- Elle offre la possibilité de s'entraîner et d'apprendre ;
- Elle incite à être capable de réagir à l'imprévu ;
- Elle sensibilise à une problématique.

Chaque exercice (ainsi que chaque situation réelle) est suivi d'un débriefing (à chaud puis à froid) et d'une évaluation en vue d'améliorer les capacités d'action et de gestion des personnes impliquées dans la planification d'urgence et la gestion de crise.

Exercice européen



Du 4 au 9 mai 2025, l'exercice EUModTTX du Mécanisme européen de protection civile s'est tenu à Louvain-la-Neuve sur un scénario d'inondation massive, élaboré par nos équipes en partenariat avec le Commandement militaire du Brabant wallon. Le service a assuré un rôle de concepteur, de joueur actif et de membre du comité de pilotage, dans un dispositif provincial intégrant des renforts internationaux (près d'une centaine de participants). L'exercice a permis de tester l'activation des procédures du mécanisme européen et la coordination avec les partenaires habituels de crise. Cette expérience a renforcé la coopération internationale et conduit à un approfondissement des compétences internes, notamment en vue d'une intégration comme officiers de liaison.

Exercices provinciaux : « RailEx »

« RailEx », un exercice de terrain (FTX) pour tester le plan général d'urgence et d'intervention provincial.

Le scénario a été mis au point par un comité rassemblant les services du gouverneur et les disciplines, mais également pour cette occasion des représentants d'Infrabel, de la SNCB et des communes d'Ottignies et de Mont-Saint-Guibert. Safe Brussels nous a aidés également avec un représentant D5 (laissant la D5 BW jouer le jeu lors de l'exercice) et un directeur pour l'évaluation.

L'exercice simulait (de nuit) un accident entre un train et des personnes ivres/irréfléchies sur les voies de chemin de fer situées sur la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, à la limite de Mont-Saint-Guibert. Des membres de la Réserve Provinciale de Sécurité civile (RPS) et des

Coordinateurs en Planification d'Urgence (CPU) communaux ont joué le rôle des victimes sur les voies et les passagers du train.

D'un point de vue opérationnel, l'endroit de l'accident simulé représentait un véritable défi logistique (difficile d'accès par la route, peu de place de déploiement pour les services de secours, tunnel sans réseau correct).

Au centre de crise, pour le volet stratégique, le gouverneur a.i. a réuni le comité de Coordination avec ses équipes, les disciplines, et des représentants des chemins de fer. Des drones et des caméras sur le terrain retransmettaient des images en temps réel, commentées par le gouverneur à la presse et aux observateurs présents afin de comprendre le déroulement des actions et la gestion de crise sur base de cet exemple.



« AlcatrEx » au sein de la prison d'Ittre

Le 4 décembre 2025, l'exercice provincial AlcatrEx a simulé sur table (CPX) un incendie à la prison d'Ittre. L'exercice a permis de tester le passage de la phase communale à la phase provinciale, incluant la reprise-remise entre niveaux, ainsi que la première utilisation du nouveau Centre de crise provincial. Près d'une centaine de participants (disciplines, autorités provinciales et communales, direction et personnel pénitentiaire) ont pris part à cet exercice stratégique sans déploiement opérationnel. Les retours sont globalement positifs et ont renforcé la collaboration avec l'établissement en perspective de l'élaboration d'un PPUI « Prison ».

« En amont d'un exercice, il y a énormément de réunions préparatoires où notre rôle consiste à informer sur le travail multidisciplinaire, le cadre légal de la gestion de crise en Belgique, de la manière la plus pédagogique et la plus utile pour tous. C'est prendre en compte les spécificités du lieu qui implique de s'adapter aux conditions réelles et aux contraintes d'un site, en particulier pour une prison dans ce cas-ci. C'est aussi un équilibre à trouver pour fixer ensemble des objectifs réalistes qui correspondent tant aux procédures internes qu'à celles de l'urgence. Toute cette préparation, c'est déjà, en fait, une grande partie de l'exercice et nous remercions toutes les parties prenantes d'AlcatrEx pour leur implication. »

– **Thomas, Services fédéraux du Gouverneur**

Exercices communaux (ComEx)

« Sous l'impulsion de BW response, l'année 2025 a vu l'aboutissement du premier plan triennal des exercices communaux de gestion de crise, les fameux ComEx. »

– **Christophe, Commissaire d'arrondissement**

Les ComEx sont des exercices « de table » (TTX), c'est-à-dire sans déploiement réel de personnel et de matériel sur le terrain, proposés conjointement aux communes par les Services fédéraux du Gouverneur et le Commandement militaire du Brabant wallon. Ils permettent aux communes de tester leur Plan Général d'Urgence et d'Intervention Communal (PGUIC) et de les aider à répondre à leur obligation légale de réaliser au moins un exercice « catastrophe » chaque année.

Pour rappel, dans le cadre de son programme de renforcement de la sécurité civile 'BW response' déployé à partir de l'année 2023, le Gouverneur a défini des nouvelles modalités pour les exercices communaux. Ainsi, un ComEx est proposé chaque année à 9/27 communes de la province afin qu'au terme d'une période de 3 ans, les 27 communes aient bénéficié d'un ComEx. Les communes n'ayant pas de ComEx l'année N auront soit un rôle d'observateur d'une commune soumise à un ComEx (et automatiquement un ComEx l'année N+1), soit un AlertEx (test de la chaîne d'alerte). Cette nouvelle organisation des exercices communaux permet ainsi aux 27 communes du Brabant wallon de participer chaque

année, d'une manière ou d'une autre, à ce programme d'exercice.

L'organisation d'un exercice communal de planification d'urgence et de gestion de crise présente de nombreux intérêts :

- Il permet d'identifier les procédures et moyens susceptibles d'être améliorés ;
- Il permet aux différents acteurs de se rencontrer et d'apprendre à se connaître ;
- Il offre la possibilité de s'entraîner et d'apprendre ;
- Il incite à être capable de réagir à l'imprévu ;
- Il sensibilise sur une problématique.

Et surtout : les participants bénéficient d'une formation théorique rappelant les lignes de force de la planification d'urgence et de la gestion de crise, et d'une formation pratique lors de laquelle a lieu une visite du centre de crise communal afin d'en expliciter les différentes fonctionnalités.

Au cours de l'année 2025, le programme suivant a été réalisé :

- ComEx : Mont-Saint-Guibert, Rixensart, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Chastre, Walhain, Incourt, Court-Saint-Étienne, Chaumont-Gistoux, Jodoigne.
- AlertEx : Orp-Jauche, Braine-le-Château, Genappe, Rebecq, Lasne.

Cette année 2025 a été celle de la conclusion du premier programme triennal lors duquel 25 sur les 27 communes ont bénéficié d'un ComEx. Cette première triennale a permis de dégager des constats transversaux, d'objectiver les forces et points d'attention récurrents et d'instaurer une dynamique d'amélioration progressive.

L'évolution méthodologique (renforcement du rôle du PC-Ops fictif, intégration accrue des disciplines, formalisation des rapports et ajout de plans d'action) a contribué à professionnaliser davantage les exercices et à accompagner les communes vers une plus grande maturité en matière de gestion de crise. Ce premier cycle constitue ainsi une base structurante pour la poursuite et l'affinement du programme lors de la triennale suivante.

Enfin, on notera que la notoriété du succès de ce programme a conduit la Zone de Police hennuyère de Binche-Anderlues-Lermes d'y envoyer des observateurs dans le but d'éventuellement transposer cette procédure au sein des communes de son ressort.

Appui aux exercices

En 2025, notre service a été sollicité comme évaluateur externe lors de trois exercices organisés dans d'autres provinces : Fucam (Mons, 8 avril – FTX communal), BellEx

(Bruxelles, 10-11 octobre – FTX provincial) et WexEx (Libramont, 2 décembre – TTX provincial). L'évaluation portait sur le fonctionnement des centres de crise et, pour BellEx, également sur l'autorité provinciale. Cette participation témoigne de la reconnaissance de l'expertise du service et renforce les liens interprovinciaux dans une logique d'entraide et de partage de bonnes pratiques.

Nous sommes également intégrée dans la formation, le coaching et l'évaluation d'une simulation de gestion de crise organisée dans le cadre du master en ingénieur civil de l'UCLouvain. Une formation en planification d'urgence est dispensée aux étudiants, appelés à jouer le rôle d'un centre de crise lors d'un exercice simulé. Le service accompagne les participants durant la simulation et contribue à l'évaluation de cette épreuve, qui constitue une partie de l'examen de fin d'année du cours consacré aux risques industriels.

2.1.4. Le nouveau Centre de crise provincial

Références réglementaires

*Matière fédérale
Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence.*

Conformément aux obligations prévues par l'arrêté royal relatif à la planification d'urgence, le gouverneur de la province doit disposer d'une infrastructure dédiée à la gestion de crise.

Pour rappel, durant plus de dix ans, notre centre de crise (logé dans le toit de l'Hôtel du gouverneur) ne répondait pas aux normes. Des projets avortés avec la Régie des Bâtiments et le SPF Intérieur n'ont pas permis d'y remédier, pour des motifs budgétaires ou par des changements de normes ou par le choix d'autres priorités. Il est par exemple compliqué de faire comprendre à certains bureaucrates qu'un centre de crise n'héberge personne (aucun équivalent temps plein) en temps de paix mais bien une trentaine de personnes en temps de crise.

Fort heureusement, à la suite d'un accord obtenu en 2024, le nouveau Centre de crise provincial est opérationnel depuis fin 2025, grâce au partenariat entre la Province (mise à disposition du bâtiment) et la Zone de Secours (partage des locaux). L'équipement (IT, mobilier, aménagements) a été finalisé en novembre-début décembre, une première visite des disciplines a été organisée le 17 novembre et l'ouverture officielle est intervenue lors de l'exercice AlcatrEx début décembre.

2.1.5. Les outils de gestion de crise

Références réglementaires

*Matière fédérale
Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence.*

En 2025, nos équipes ont continué à se former à la nouvelle plateforme de gestion des situations d'urgence fédérale Paragon, et à Be-alert, le système fédéral d'alerte multicanale, en collaboration avec le NCCN (Centre national de crise) ainsi qu'aux autres outils de la gestion de crise (formation continue). Notons également le développement en continu de l'environnement de travail et l'actualisation des outils informatiques pour une meilleure efficacité au quotidien.

BE-ALERT

D'une part, il s'agit d'un système d'alerte qui permet aux différentes autorités (Bourgmestres, Gouverneurs ou Ministre de l'Intérieur) de diffuser un message à la population en cas de situation d'urgence. Plus concrètement, ces différentes autorités peuvent, si elles l'estiment nécessaire, alerter la population par le biais de différents/plusieurs canaux de communication (sms, mail, message vocal). Ces derniers étant basés sur la localisation et/ou les inscriptions sur base volontaire.

D'autre part, les communes et les services fédéraux des gouverneurs peuvent également utiliser ce système afin d'encoder les personnes et/ou institutions avec lesquelles elles travaillent au quotidien. Dans ce cas, une fiche est alors créée et liée à un ou plusieurs groupes (zones de police, zone de secours, les équipes communales, entreprises SEVESO, les experts en diverses matières, ...). Enfin, ce système offre la possibilité de rappeler le personnel lors d'exercices et/ou de situations d'urgence réelles (inondations, ...).

Au regard de tout ce qui précède, force est de constater que BE-ALERT présente de nombreuses possibilités et avantages. Afin d'assurer la pérennité et le bon fonctionnement de ce système, il est important de garder à jour les données qu'il contient (celles-ci sont d'ailleurs vérifiées plusieurs fois par an).

« Rien ne résiste à l'acharnement de la fourmi (Victor Hugo) et avec BE Alert, c'est un peu ce que l'on fait. L'outil nous est utile pour prévenir la population en cas d'urgence mais c'est aussi une base de données, comme un jardin, qu'on entretient chaque jour pour avoir de bons résultats. Et pour contribuer à ordonner cet espace, il y a les fourmis que sont mes collègues et moi-même. C'est tout ce travail de l'ombre de collectes de données, d'encodage minutieux qui permet d'envoyer les bonnes informations aux bons destinataires, sans devoir se soucier des mises à jour au beau milieu d'une urgence. »

– Muriel Cuvelier, Secrétaire Planification d'Urgence

Dans ce contexte, le gouverneur a régulièrement relayé les campagnes et utilise ce système, à titre d'exemple, dans les procédures telles que l'alerte des bourgmestres et des responsables des domaines provinciaux lors de vents prévus à plus de 80 km/h. La promotion de cet outil est par ailleurs régulièrement faite lors des rencontres citoyennes.

En décembre 2025, à la demande du service, une formation Be-Alert a été organisée à destination des Bourgmestres, CPU et communicants de crise. Cet outil constitue un levier essentiel d'alerte à la population en situation d'urgence. Le renforcement des compétences des autorités locales dans son utilisation contribue à améliorer la réactivité et l'efficacité de la communication lors de futures crises.

Enjeux de l'alerte : La mise en place de Be-Alert s'est accompagnée du démantèlement du réseau des sirènes d'alerte. Le gouverneur reste convaincu qu'il s'agit d'une erreur et que les systèmes d'alertes devraient s'additionner pour augmenter la chance de toucher toutes les personnes voulues.

Sans trop d'espoir d'une remise en état de ce système, il préconise à la fois une approche multicanale et que l'on s'assure que les services de police comme les zones de secours disposent de moyens de diffusion audio-portables suffisamment puissants et nombreux.

Aujourd'hui, des nouveaux moyens de diffusion de messages audios, avec des portées de plusieurs centaines de mètres, existent ainsi que des projets d'alerte via satellite (programme Galileo) vers les smartphones, les IOT, les systèmes de navigation, les panneaux d'affichage numérique etc. La préoccupation de l'alerte à la population est essentielle et toujours perfectible.

Paragon

Il s'agit de la nouvelle plateforme web nationale et sécurisée pour la gestion de données et d'informations en situation de crise ainsi que pour la gestion collaborative des situations d'urgence. Paragon a remplacé l'outil ICMS utilisé avec des fonctionnalités plus poussées comme des couches cartographiques superposées avec des sources de données diverses et paramétrables dans une interface plus intuitive, ergonomique et conviviale. L'intégration d'un maximum d'informations facilite la compréhension de la situation sur le terrain et donc la gestion de l'incident.

Ce logiciel a été implanté de manière expérimentale en 2024 et est opérationnel depuis 2025. Il a fait l'objet d'un programme « Train the Trainer » initié par le Centre de crise National. Dans ce cadre, notre service a été formé afin de pouvoir dispenser, au niveau provincial, des formations à l'utilisation de cet outil auprès des partenaires concernés. Cette démarche vise à renforcer l'appropriation et l'utilisation harmonisée de la plateforme sur le territoire.

Flood4Cast

Flood4Cast, un outil de notification automatique de risque de flash flood (crue éclairie) : Comment fonctionne cet outil ? Il s'agit d'une analyse de plusieurs modèles météo qui permet de déterminer, avec une relative précision, le risque de crue éclairie à un endroit précis du territoire (échelle d'un village), et ce +/-1h avant la survenue de l'évènement. Le Brabant wallon est territoire pilote avec plusieurs communes qui font partie du projet. Une réunion avec l'équipe d'Hydroscan qui développe l'outil pilote Flood4Cast s'est tenue en juin 2025.

2.1.6. Actions de préparation menées au sein des Services fédéraux du Gouverneur (hors BW response)

Références réglementaires

Matière fédérale

Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence.

Formations données par nos services :

- Organisation de formations pratiques destinées aux agents communaux en charge de la planification d'urgence et de la communication de crise (D5).
- Formation à la gestion de crise donnée aux étudiants ingénieurs industriels (UCL) avec exercice coaché dans le cadre de leur examen.

- Formation à la communication de crise (D5) et rappel de la PLANU aux CPU des 7 communes qui ont un COMEX.
 - Formation aux tableaux FAN (Facts – Actions – Needs) - sous la gestion du Commandement militaire de province. À la demande des communes de la province, le service a organisé une dizaine de sessions de formation en 2025 consacrées à l'utilisation d'outils de gestion de crise tels que Paragon et la méthode FAN. Ces formations visent à renforcer la préparation opérationnelle des acteurs locaux et à assurer une utilisation cohérente des outils. Elles contribuent également au développement du réseau des coordinateurs de planification d'urgence à l'échelle provinciale.
 - Formation au plan d'intervention psychosocial (PIPS) donnée par le psychosocial manager (PSM).
 - Intégration au programme du NCCN de formation du CST. En 2025, notre service a été sollicité par le Centre de crise National pour intégrer le programme de formation du Crisis Support Team (CST), en qualité d'évaluer et d'animateur de simulations de crise.
 - Formation sur la planification d'urgence au personnel de la prison d'Ittre. Dans le cadre de l'exercice « AlcatrEx », le service a assuré un rôle de coaching auprès du personnel de la prison d'Ittre. Plusieurs sessions de formation, d'animation et de concertation ont été organisées afin de mieux comprendre les spécificités du fonctionnement pénitentiaire, d'intégrer les procédures propres à l'établissement dans la gestion de crise et de préparer le personnel à une éventuelle situation réelle. Cette collaboration s'est révélée particulièrement constructive et ouvre la voie à de nouveaux projets communs.
- des risques dans notre travail de planification d'urgence.
 - Formation à l'activation du mécanisme européen de la Protection Civile. Dans le cadre du programme de formation du mécanisme de protection civile de l'Union européenne (UCPM), formation de 5 jours d'un membre de l'équipe des services du gouverneur à Belgrade, Serbie. Titre de la formation : Operational Integration Course. L'objectif du cours d'intégration opérationnelle (CIO) est de sensibiliser et d'approfondir les connaissances sur le mécanisme de protection civile de l'Union (MPCU) et son fonctionnement, afin de renforcer la coopération opérationnelle entre les services d'intervention d'urgence sur place dans un pays sinistré et l'assistance européenne entrante, conformément aux lignes directrices et principes de l'UE en matière de soutien au pays hôte (SPH) et aux autres normes nationales et internationales reconnues. Formation en présence de représentants de multiples pays, en anglais, dans la suite de l'exercice européen de mai. Souhait d'être partie prenante et active dans ce processus utile dans des situations d'urgence d'ampleur.
 - Information sur le Plan d'urgence national & la circulaire ministérielle du 22/05/2024 par le NCCN.
 - Formation continue dans le cadre du Crisis support team : Fin novembre, à Bruxelles, notre équipe a suivi la séance d'introduction au réseau CST rappelant les missions et rôles du CPU, la cartographie, la méthode FAN, le rôle de conseiller et le cadre législatif. Début décembre, cette théorie a été poursuivie et assimilée au travers d'exercices pratiques notamment pour ce qui concerne les rapports de situation et la cartographie. En janvier 2026, au Domaine Hanenbos, les participants ont pu approfondir ces connaissances et les appliquer au secteur des collectivités et à la thématique terro.

Formations suivies par nos agents :

- Formation continue des agents aux plateformes utilisées en planification et gestion des situations d'urgence (BE-Alert, Paragon, sites d'hydrologie, etc.) par le NCCN.
- Formation à l'utilisation de l'outil du BNRA. Dans le cadre de la Belgian National Risk Assessment (BNRA) 2023-2026, coordonnée par le Centre de crise National et mobilisant 160 experts autour de 118 risques, notre équipe a participé à la présentation et a été formée à l'utilisation de l'outil d'évaluation en ligne. Cette participation renforce l'intégration de la dimension nationale d'analyse

« Formation qui par sa dynamique permet de créer une cohésion d'équipe impressionnante. Malgré les différences de réalité de terrain rencontrées par les CPU présents. Finalement, le constat est que nous avons tous les mêmes interrogations et les mêmes besoins. La formation cible nos besoins de manière à nous offrir un moment hors du temps pour s'entraîner, se questionner, s'essayer à divers rôles, en n'ayant crainte du jugement. Le NCCN, à l'initiative de la formation, offre un environnement d'apprentissage bienveillant et respectueux de chacun. »

– **Violaine, Services fédéraux du Gouverneur**

- Séance d'information avec Sciensano et GSK : En 2025, dans un contexte où les risques liés aux micro-organismes génétiquement modifiés (MGM) constituent une priorité nationale, le service a sollicité l'organisation de séances d'information avec Sciensano et GSK à destination de la cellule de sécurité provinciale. Ces échanges ont permis d'approfondir la compréhension des risques liés aux MGM pathogènes et d'actualiser les scénarios de crise associés à cette thématique.
- E-learning Nucléaire : à l'initiative du Centre de crise National, les membres du service ont suivi un module e-learning consacré au risque nucléaire. Cette formation, composée de sept modules, porte sur les concepts techniques (radioactivité, terminologie, dosimétrie) et stratégiques (PUN, rôles et responsabilités). Les disciplines et CPU locaux ont été invités à suivre cette formation à partir du 10 octobre 2025, renforçant ainsi la culture commune en matière de gestion du risque nucléaire.

Préparation et instances :

- Trois cellules de sécurité provinciales se sont tenues les 14 mars, 13 juin et 14 novembre 2025. Elles ont permis l'intégration de nouveaux responsables, la validation et la mise à jour de plusieurs plans (PGUI, PGUIC, PPUI), ainsi que le suivi des exercices provinciaux et sectoriels (RailEx, AlcatrEx, FarEx, GSK et exercices AlertEx). Les discussions ont également porté sur des thématiques stratégiques telles que les feux de forêt, le nucléaire, les établissements pénitentiaires, les risques d'inondation et la gestion des infrastructures critiques. Des groupes de travail ont été initiés afin

d'assurer le suivi opérationnel de ces dossiers en 2026.

- Participation aux travaux du groupe de travail « Paragon – Train the Trainer » fédéral.
- Participation aux travaux et réunions du Team D5 fédéral (réseau de communicants formés à intervenir en appui de communicants de crise locaux ou nationaux).
- Participation aux réunions de la CEL-INFO D5 fédérale (information sur les stratégies de communication mises en place par ou en partenariat avec les communicants du NCCN).
- Participation aux Plateformes de concertation du NCCN : Le service a participé aux plateformes de concertation du Centre de crise National réunissant l'ensemble des Services fédéraux des Gouverneurs. En 2025, les travaux ont principalement porté sur le Belgian National Defence Plan (BNDP), la situation géopolitique, la résilience nationale et le renforcement de la culture du risque auprès des citoyens, ainsi que sur la biosécurité et les plans MGM (Micro-organisme Génétiquement Modifié). Ces thématiques structurantes, en lien avec l'évolution du contexte international et des exigences nationales, continueront à faire l'objet d'un suivi étroit en 2026.
- Préparation d'exercices avec l'entreprise GSK, Infrabel, la Défense, les communes...
- Les risques ferroviaires
- Participation aux cellules de sécurité communales, contribuant à assurer la cohérence entre le niveau communal et provincial en matière de planification d'urgence. La tenue annuelle d'une cellule de sécurité communale constitue une obligation réglementaire et un élément essentiel du cycle local de gestion des risques. Elle permet d'actualiser l'analyse des risques, de suivre l'état de préparation des plans d'urgence et de renforcer la coordination entre les acteurs locaux. En 2025, notre service a participé aux cellules de 17 communes du Brabant wallon.

Le Réseau PLANU, au cœur du partage de connaissances

La réunion du réseau PLANU (Brabant wallon) s'est tenue le 22 avril 2025 et a réuni une cinquantaine de participants, ainsi qu'une dizaine d'intervenants. Cette plateforme, qui rassemble les acteurs communaux de la planification d'urgence (autorités, D5, CPU, etc.), a permis d'aborder de manière ciblée plusieurs thématiques : RPS,

Be-Alert, mises à jour de Paragon, état des lieux des plans provinciaux, organisation des exercices (Alertex et ComEx), CST Brabant wallon et communication de crise. La rencontre a favorisé les échanges et le partage d'expériences entre les partenaires.

Autres instances de sécurité civile

Le gouverneur a participé (ou a présidé) de multiples instances officielles compétentes en matière de sécurité :

- Conseils de la Zone de Secours.
- Commission de l'aide médicale urgente (COAMU).
- Comité de gestion des fonds SEVESO et nucléaire comme suppléant du gouverneur Hervé Jamar.
- Conseil de formation (de la Zone de Secours) du Brabant wallon.

Pour rappel, le Conseil de formation du Brabant wallon est une obligation légale selon l'Arrêté royal du 7 juillet 2017 fixant les modalités du fonctionnement et des procédures des conseils de formation et du conseil supérieur de formation des membres des services publics de secours.

Il a pour missions légales de :

- Déterminer les besoins en matière de formation de la zone de Secours du BW.
- Assurer la coordination des formations dispensées dans la province.
- Formuler des propositions en vue de l'amélioration du contenu et de l'organisation.
- Fournir des avis au Conseil supérieur de formation sur l'organisation des formations.
- Coopérer avec le Centre fédéral de connaissances pour la sécurité civile pour les procédures opérationnelles standardisées, la formation, l'entraînement et les exercices, et soutenir ce service.

Ce conseil permet de rassembler autour de la table le gouverneur, la Zone de Secours, et les responsables de la formation pour les pompiers (École du Feu, ici Formation BW). Nous nous réunissons une fois par an pour aborder les projets, défis, rencontrés dans le cadre de la formation des pompiers et secouristes-ambulanciers. Chaque année, par exemple, nous recevons les données de l'école, les statistiques, et avons une présentation sur leur plan de formation de l'année à venir. Les thèmes comme la gestion des feux de forêts, le recrutement, etc. peuvent être abordés.

Un groupe de travail a également été amorcé en 2025 pour la création, en Brabant wallon, d'un centre dispensant des formations en planification d'urgence et

en gestion de crise qui sont actuellement décentralisées dans d'autres provinces.

2.2. Missions de planification d'urgence

2.2.1. Gestion d'incidents et de crises

Références réglementaires

Matière fédérale

Loi du 5 août 1992 sur la Fonction de police

Articles 128 et 129 de la Loi provinciale

Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence

En 2025, les services du gouverneur ont suivi, appuyé ou coordonné plusieurs situations particulières – actions réactives ou pro-actives d'alerte et d'avertissement.

Intempéries, pré-alertes de crues, canicules, tempêtes, etc. :

- 05/01 surveillance en raison du niveau d'eau anormalement haut à Tubize (Hain) et à Grez-Doiceau (Nethen), alerte de crue pour la Senne et la Dyle (suivi et be alert) ;
- 06/01 – alerte météo pour des vents forts (supérieurs à 70 km/h) en Brabant wallon ;
- 09/01 – chutes d'arbres en Brabant wallon à la suite d'une alerte météo ;
- 24/01 – pré-alerte de crue pour la Senne (suivi et be-alert) ;
- 30/06 – suivi de l'alerte canicule (nationale) ;
- 03/10 – alerte météo pour des vents forts (supérieurs à 70 km/h) en Brabant wallon ;
- 22 et 23/10 (tempête Benjamin) – alerte météo pour des vents forts (supérieurs à 70 km/h) en Brabant wallon.

Manifestations non planifiées, troubles de l'ordre ou sortant du cadre :

- 05/01 – fort chabrol (personne retranchée) à Jodoigne ;
- 21/01 - manifestation (Vandervalk de Nivelles) : vigilance ;
- 05/04 – trouble de l'ordre à la prison de Nivelles (refus de rejoindre les cellules) ;
- 01/06 – conflit d'occupation à Grez-Doiceau (gens du voyage) ;
- 19/10 – fort chabrol (personne retranchée) à Rixensart ;
- 18/11 – survol de drone à proximité de la base aérienne de Beauvechain ;

- 24/11 – fort chabrol (personne retranchée) dans un night shop à BLA (suivi Paragon) ;
- 18/12 – suivi dans le cadre des manifestations des agriculteurs (avec blocages sur autoroutes).

Le gouverneur et ses services ont également participé à des réunions de suivi pour des actions inopinées potentiellement localisées en Brabant wallon (Code Rouge, Stop Arming Israël...)

Incendies, explosions, fuites de gaz, évacuations etc. :

- 01/1 – évacuation à OLLN (conduite d'eau rompue) : suivi dans le cadre d'une coordination opérationnelle ;
- 05/01 – évacuation à LLN (explosion dans une tour étudiante) : support dans la gestion et prêt de lits d'appoint ;
- 06/01 – explosion d'un véhicule LPG à Orp-Jauche : appui en communication et contact ;
- 20/01 – évacuation d'un immeuble à kots de LLN (suivi Paragon) ;
- 23/01 – début d'incendie à la prison d'Ittre (suivi Paragon) ;
- 30/01 – Fuite de produit chimique (camion ADR) à Perwez : support à la commune ;
- 12/02 – évacuation à Tubize (fuite de gaz) ;
- 14/02 – évacuation à Wavre (incendie) ;
- 21/02 – découverte de plusieurs obus sur un chantier à Chastre ;
- 09/03 – évacuation d'étudiants de LLN à la suite d'un incendie dans un immeuble (suivi Paragon) ;
- 10/03 – évacuation à la suite d'un incendie dans un parking souterrain à Waterloo ;
- 11/04 – incendie à proximité d'une centrale électrique à OLLN ;
- 08/05 – inondation (rupture de canalisation) à OLLN : appui en communication et contact ;
- 10/05 – panne d'électricité à la prison de Nivelles ;
- 15/05 – fuite de gaz (véhicule LPG) à BLA (suivi Paragon) ;
- 22/05 – début d'incendie à la prison de Nivelles ;
- 24/05 – début d'incendie dans un poste médical de garde à BLA ;
- 03/06 – Incendie dans l'entreprise Seveso Luyten (située hors BW – suivi Paragon et contact) ;
- 23/06 – incendie dans un centre Fedasil à Jodoigne ;
- 01/07 – feu de broussaille à Waterloo ;
- 01/08 – incendie de toiture (pollution amiante) à Chastre ;

- 25/08 – incendie extérieur au centre de tri de MSG (appui à la commune) ;
- 08/09 – panne d'électricité à La Hulpe (appui à la commune) ;
- 04/10 – évacuation du supermarché Carrefour à Waterloo (incendie) ;
- 10/10 – rupture d'une canalisation de gaz à BLA (suivi Paragon) ;
- 10/10 – dépôt d'un obus par un civil au commissariat de Grez-Doiceau ;
- 16/10 – rupture d'une canalisation de gaz à Waterloo (suivi Paragon) ;
- 24/10 – évacuation de l'Esplanade à OLLN et environs (colis suspect) : suivi Paragon et support à la commune ;
- 03/11 – fuite de gaz dans une école (évacuation de 300 élèves) à Wavre : suivi Paragon ;
- 18/11 – panne d'électricité à Nivelles : appui à la commune ;
- 19/11 – fuite de gaz à Ittre ;
- 07/12 – intoxication au CO (évacuation) dans une église de Rixensart.

Divers :

- 05/01 – glissement de terrain à Jodoigne ;
- 15/04 – train Eurostar à l'arrêt (Tubize) : suivi Paragon et appui contact ;
- 18/04 – suivi de la cyberattaque informatique du Service Public de Wallonie ;
- 11/06 – pollution de la Dyle à hauteur d'OLLN ;
- 15/06 – crash d'un ULM à Beauvechain ;
- 30/06 – malaise de plusieurs enfants lors d'un évènement sportif à BLA ;
- 07/07 – disparition (résident d'une maison de repos) à Chaumont-Gistoux : pré-alerte de la RPS ;
- 23/11 – découverte d'un foyer de grippe aviaire (hors BW) ;
- 11/12 – pollution du Canal sur 1 km à hauteur de Tubize.

Pannes du 112 et du 101

Comme de nombreuses pannes ont été observées depuis 2023, de multiples interpellations des services compétents (SPF Santé et SPF Intérieur) ont été faites notamment en Conférence des gouverneurs. Certaines procédures ont d'ailleurs été mises en place. Trois pannes nationales du numéro d'urgence 112 se sont produites en 2025 (01/02, 17/04 et 07/08).

Dispositifs préventifs

À l'occasion des 24h Vélo de Louvain-la-Neuve 2025, le service de planification d'urgence s'est rendu au poste de commandement préventif dans un objectif d'information et de suivi. Cet événement rassemblant un public particulièrement nombreux, la présence du service permet d'assurer une veille institutionnelle, de maintenir le lien avec les autorités locales et les disciplines, et de garantir une bonne connaissance du dispositif préventif mis en place en cas d'évolution vers une situation nécessitant une coordination élargie.

Le retour d'expérience (RETEX)

À titre d'exemple, le service a organisé un retour d'expérience en présence de la SNCB, d'Infrabel, d'Eurostar, des autorités communales et provinciales concernées ainsi que des membres de la cellule de sécurité provinciale à la suite d'incidents impliquant un train Eurostar à Tubize en juillet 2024 et en avril 2025. Cette démarche a permis d'identifier des pistes d'amélioration dans les procédures respectives et d'initier de nouveaux projets, notamment une visite des installations et la mise en place d'un comité de pilotage pour l'élaboration de fiches opérationnelles. Ces travaux seront poursuivis en 2026.

2.2.2. Faits majeurs en planification d'urgence

Les phases provinciales

A l'exception d'exercices, aucune phase provinciale n'a été déclenchée en 2025 en Brabant wallon. Néanmoins, plusieurs phases communales sur le territoire ont nécessité le suivi ou le support de nos services.

Les coordinations opérationnelles

La possibilité de recourir à une « coordination opérationnelle multidisciplinaire », introduite dans l'AR du 22 Mai 2019, semble avoir les faveurs des disciplines en Brabant wallon.

La coordination opérationnelle consiste à réunir uniquement les responsables des services de secours et d'intervention au sein du PC-Ops à proximité de l'incident (du chantier) et non au niveau stratégique. Ces phases se justifient quand la gestion de la crise n'impose pas de grosses mesures de police (évacuations, fermetures de voiries ou de lieux publics, confinements, mises à l'abri...). Les coordinations opérationnelles se déroulent en étroite collaboration avec les autorités (bourgmestres, gouverneur), qui en sont systématiquement avisés.

L'innovation technologique dans nos pratiques en gestion de crise

La gestion de crise évolue avec les avancées technologiques. Ces outils, lorsqu'ils sont bien intégrés, deviennent des alliés précieux. En 2025, nous avons menés deux projets concrets afin de développer de nouveaux outils afin d'améliorer nos capacités d'analyse, sans jamais perdre de vue l'importance de l'expertise humaine.

La technologie comme levier, pas comme substitut : L'intelligence artificielle et les outils numériques ne remplacent pas les décisions humaines : ils les éclairent. Leur rôle est d'analyser des données, de proposer des scénarii ou de faciliter l'accès à l'information, afin que les équipes puissent agir plus rapidement et avec une meilleure vision d'ensemble. L'objectif reste de soutenir la prise de décision, jamais de la déléguer à une machine. Deux projets phares en 2025 ont été lancés avec cette vision.

Open Data : centraliser l'information pour une réaction plus rapide : En collaboration avec l'Intercommunale du Brabant wallon (inbw), nous travaillons à l'intégration de ressources en open data utiles en gestion de crise au sein d'un outil cartographique unique et intuitif. Ce projet vise à regrouper des données fiables et actualisées en temps réel, en les rendant accessibles via la plateforme e-zy bw. Un mode « privé » a été développé pour sécuriser certaines informations sensibles, tout en garantissant leur disponibilité pour les acteurs concernés. Pour assurer la pertinence des données, des échanges ont été engagés avec des institutions publiques comme l'ONE, l'AVIQ ou encore la FWB. L'enjeu : disposer systématiquement des informations les plus récentes et les plus fiables.

Intégration de l'IA : identifier des solutions sur mesure : En 2025, nous avons bénéficié d'un accompagnement dans le développement de l'intelligence artificielle appliquée à la gestion de crise, grâce au programme Start IA porté par Digital Wallonia. Cette initiative nous a permis de cibler nos besoins spécifiques et d'envisager la création d'outils internes adaptés à nos missions. L'objectif ? Automatiser certaines analyses pour libérer du temps aux équipes, tout en conservant une approche centrée sur l'humain.

Vers une gestion de crise plus agile : Ces projets illustrent notre volonté d'innover sans perdre de vue l'essentiel : la technologie est au service des professionnels de la gestion de crise et non l'inverse. En 2026, nous poursuivrons cette dynamique, en consolidant ces outils et en explorant de nouvelles pistes pour renforcer notre résilience collective.

Accueil des réfugiés d'Ukraine

Références réglementaires

*Matière européenne, régionale et fédérale
Directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées
Lettre de mission à destination des Gouverneurs concernant l'implication de la Région wallonne dans le logement des réfugiés ukrainiens – décision du 19 décembre 2024 du Gouvernement wallon.*

La politique d'accueil des réfugiés ukrainiens a donc été modifiée. La Wallonie continuera à accueillir les bénéficiaires de la protection temporaire accordée aux réfugiés ukrainiens après l'invasion russe de leur pays « au minimum jusqu'à la fin de cette protection temporaire », prorogée par le Conseil de l'Union européenne jusqu'au 4 mars 2026. Néanmoins, la Région réduit progressivement son offre d'accueil subventionné. Il est prévu, pour le 1er avril 2025, une réduction de 50 % de la capacité totale d'accueil en hébergements conventionnés enregistrée fin août dernier, soit 1.325 places. Il ne restera ensuite plus que 37 % de cette capacité d'accueil au 1er juillet et 25 % au 1er octobre 2025.

Concrètement, il s'agissait d'entamer un phasing out quant à l'ouverture et la gestion des infrastructures collectives de logement pour les réfugiés ukrainiens.

Pour rappel, les Services du Gouverneur avaient ouvert trois centres de logement sur le territoire provincial, en plus d'offres de logement temporaire via des hôtels :

- Derscheid, à La Hulpe qui a fermé en juillet 2024 ;
- Les Ormes, à Jodoigne dont la fermeture est prévue en mars 2026 ;
- Le Champ Sainte-Anne à Wavre qui a fermé le 31 mars 2025.

Après avoir géré les infrastructures en partenariat avec les CPAS concernés, celles-ci ont été intégrées aux infrastructures gérées par la société Profirst mandatée par la Région wallonne.

2.3. Poursuite du programme BW response

Références réglementaires

*Matière fédérale et régionale
Arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence.
Lettre de mission du Gouvernement wallon du 28 mars 2024.*

2.3.1. Contexte

Lancé en 2023, BW Response évolue et incarne notre philosophie, notre façon de travailler et d'envisager la gestion de crise dans le Brabant wallon.

Ce programme est bien plus qu'un ensemble d'actions isolées : c'est un véritable écosystème à plusieurs niveaux. Il s'intègre dans un réseau global, tant national qu'international, tout en constituant un système propre et adapté aux spécificités de notre province.

Cet écosystème repose sur une approche intégrée, où chaque composante – les professionnels de la gestion de crise, les autorités ou encore la société civile (associations, entreprises et citoyens) – contribue à renforcer notre capacité collective à anticiper, prévenir et gérer les crises.

Le programme BW Response s'inscrit pleinement dans la lettre de mission du Gouvernement wallon du 28 mars 2024, qui met l'accent sur la coordination, le renforcement et la mise en place de cycles de formation, le développement de réseaux de volontaires, et la création de plateformes de solidarité. Celle-ci ayant pris fin en 2025 sans reconduction, nous regrettons être dans l'incapacité de poursuivre l'engagement d'un coordinateur pour le suivi des actions en la matière et pour le développement de la réserve citoyenne.

En 2025, une mise au vert avec l'équipe s'est tenue (12 novembre) afin de recentrer les priorités du programme et d'évaluer l'ensemble des projets à venir, en cours ou aboutis.

La réunion annuelle du comité d'accompagnement s'est tenue, dans la foulée, le 8 décembre.

2.3.2. Un programme structuré autour de deux axes fondamentaux

BW Response se structure autour de deux axes principaux: se préparer à l'incertain et se préparer ensemble.

Le premier axe, se préparer à l'incertain, inclut :

- Un renforcement qualitatif et quantitatif des exercices de préparation.
- Un programme de lutte contre la malveillance (notamment en matière de cyber sécurité et de réseaux sociaux).
- Un plan d'actions massives de protection de la population, comme les évacuations, les accueils et les mises à l'abri.

- La mise en œuvre de deux plateformes de solidarité, l'une logistique et l'autre citoyenne, sont également mises en place pour soutenir ces efforts.

Le second axe, se préparer ensemble, met l'accent sur :

- Un programme d'information et de conscientisation des citoyens, le renforcement de la culture du risque.
- Un programme de formation des élus, des cadres, des partenaires et des volontaires.
- La constitution d'une réserve provinciale de sécurité civile.
- L'élargissement et le renforcement des partenariats associatifs et privés.

2.3.3. Des rencontres citoyennes pour sensibiliser et informer

Les rencontres citoyennes sont l'un des piliers de BW Response. Elles visent à sensibiliser et à informer les citoyens sur les enjeux de la sécurité civile et de la gestion de crise.

Elles permettent de créer un lien direct entre les citoyens et les autorités, favorisant ainsi une meilleure compréhension des enjeux et des actions à entreprendre en cas de crise.

Ces rencontres, organisées dans chaque commune de la province en 2023 et en 2024, ont connu un vif succès et se sont déclinées à la demande (partenaires, associations, cercles professionnels, réseaux divers ...) en présence du gouverneur et de ses équipes.

2.3.4. Des formations pour les élus et les partenaires

Les formations aux élus communaux et provinciaux sont un autre volet essentiel du programme. L'objectif est de donner aux élus un aperçu concis des matières liées à la sécurité publique et à la sécurité civile en lien avec leurs fonctions.

Les formations de base sont axées sur les spécificités du Brabant wallon et sont suivies de formations continuées tout au long de la législature. Des outils type e-learning seront également développés pour faciliter l'apprentissage.

La première formation de base des élus a eu lieu à Wavre en 2024 regroupant plus de 80 d'entre eux. Deux autres sessions ont été organisées le 24 janvier 2025 à Nivelles et le 8 février 2025 à Jodoigne. Cette formation, articulée en deux axes - à savoir Security et Safety - couvre des sujets comme la planification d'urgence, la gestion de

crise, les aspects ordre public et judiciaire, ainsi que les responsabilités du bourgmestre et des instances locales. Compte-tenu de l'intrication des matières sécuritaires, un volet important est consacré au cadrage des compétences des élus en matière de police.

L'objectif de la formation étant également la connaissance mutuelle des différents acteurs de ces matières sécuritaires, outre le gouverneur et son équipe, les intervenants sont issus du Parquet du Brabant wallon, de la Zone de Secours, du Centre de Crise National (NCCN), du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission de l'expertise wallon (CORTEX), des Polices locale et fédérale, du SPF Santé Publique, de la Protection civile, de la Défense (Commandement militaire de Province).

2.3.5. La Réserve Provinciale de Sécurité Civile (RPS) : Un pilier essentiel

La Réserve Provinciale de Sécurité civile (RPS) est un pilier essentiel de BW Response. Elle organise l'implication citoyenne au niveau provincial, en s'inspirant d'exemples concrets étrangers et en s'adaptant aux réalités du territoire qui sont propres au Brabant wallon. Une structure provinciale permet, en effet, une solidarité intercommunale et une meilleure allocation des ressources si plusieurs communes sont simultanément impactées. Cette réserve évolue constamment, en testant et en adaptant ses actions. Elle est ouverte à tous profils, tous âges et toutes compétences avec près de 200 volontaires formés, équipés et conventionnés.

« La chose dont je suis la plus heureuse, c'est que les volontaires ont créé de vrais liens entre eux. Je suis convaincue que, dans les situations où ils seront amenés à intervenir, l'essentiel sera leur capacité à travailler ensemble — que ce soit dans la gadoue ou dans un centre d'accueil bien chauffé. Ils n'auront pas besoin de ma présence pour former une équipe soudée : ils le sont déjà. »

– Alice, Coordinatrice RPS

Officiellement lancée le 3 décembre 2023 avec la toute première formation de base, le projet a, depuis, été affiné sur certains points essentiels tels que les assurances, la procédure d'activation et le profilage des compétences des volontaires.

Les Services du Gouverneur proposent régulièrement des formations et des visites exclusives afin de se familiariser

avec la sécurité civile comme un réflexe du quotidien. Cela s'applique également au travers d'exercices, où les membres sont sollicités en tant que figurants, en appui d'un centre d'accueil ou dans leur propre rôle de citoyen volontaire.

Concrètement, tout membre a suivi une formation de base qui reprend les grandes lignes de l'organisation de la gestion de crise en Belgique, la coordination des intervenants stratégiques et opérationnels. De même, les limites et la façon dont le citoyen peut être intégré au dispositif sont abordées. À l'issue de cette partie théorique, un premier exercice de mise en situation (observation) leur est proposé et une convention entre le volontaire et le Gouverneur est signée.

Les volontaires se voient ensuite proposer des formations continuées, organisées avec nos partenaires. Par exemple, un webinaire sur la gestion de crise en Belgique, une formation aux gestes qui sauvent (dispensée par la Royale Amicale des Corps de Sauvetage de La Hulpe), une formation autour des compétences humaines et comportementales du volontaire (dispensée par Humanity Help Team), une formation dédiée au centre d'accueil, des bonnes pratiques lors de la recherche d'une personne disparue, ou encore des formations pédagogiques liées aux outils « Be ready » (développé par le Centre national de Crise) ou du serious game « Cit'in Crise » (dispensée via le Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise - Région wallonne).

En 2025, deux sessions de formation de base se sont données en juin et en novembre, ainsi que plusieurs formations continuées et visites didactiques, organisées avec nos partenaires. Une nouvelle formation continuée s'est créée à la demande des volontaires soucieux d'en apprendre plus sur l'organisation concrète et l'appui possible au sein d'un centre d'accueil.

La RPS s'organise autour de 4 axes, réfléchis et mis en place avec les membres eux-mêmes au sein de groupes de travail réguliers.

- L'axe Observation vise à être les yeux sur le terrain, en remontant l'information (notamment grâce à des images géolocalisées) en période de fortes pluies, d'inondations, de feux de forêt... Un dashboard interactif, créé avec l'appui de la Protection civile, peut être consulté en direct par le gestionnaire de crise pour une meilleure visibilité de la situation et pour disposer d'une perception fine et pertinente des riverains.

- L'axe Ambassadeurs participe au développement de la culture du risque auprès des citoyens et invite au relais des messages officiels. Le dialogue entre pairs est d'une aide précieuse (par exemple : via des actions préventives) en situation d'urgence comme au quotidien. C'est également une accroche intéressante pour faire connaître la RPS (stands informatifs, animations locales, etc) et favoriser le recrutement de nouveaux membres.
- L'axe Pédagogique se concentre sur la culture du risque par l'animation et le jeu, en ciblant les élèves de l'enseignement primaire (grâce à l'animation Be ready) et de l'enseignement secondaire (grâce au jeu Cit'in Crise). Ces animations peuvent également se décliner à la demande (clubs sportifs, mouvements de jeunesse, activités extra-scolaires, associations...)
- La Force de Réaction Rapide fournit un appui sur le terrain en situation d'urgence. Il peut s'agir d'encadrement et de recensement d'initiatives solidaires spontanées, de soutien logistique ou d'intendance aux professionnels de l'urgence, d'écoute et d'accueil d'impliqués ou de sinistrés, d'aide administrative, de recherche de personnes disparues ...

Tout partenaire (services de secours, services de Police, commune, CPAS, partenaire conventionné ...) peut faire appel aux Services du Gouverneur pour l'activation de la réserve.



En 2025, un coup de boost de visibilité a été donné à travers une présence renforcée de la RPS lors d'évènements à visée grand public. C'est aussi le cas pour l'axe pédagogique avec la formation au jeu Cit'in Crise et le test grandeur nature de l'animation Be ready auprès d'un groupe d'enfants.

Historique des mobilisations de la réserve :

- Janvier 2024 - Première activation lors de fortes pluies (observation des cours d'eau)
- Mai 2024 - Appui logistique lors d'inondations (nettoyage et remise en état d'un commerce local)
- Octobre 2024 - Pré-alerte au passage de la tempête Kirk (observation des cours d'eau)
- Novembre 2025 - Dans le cadre d'une phase communale, appui à l'évacuation d'une maison de repos à Nivelles privée d'électricité et de chauffage (logistique, écoute et réconfort des résidents, aide au retour en chambre)
- Janvier 2025 - Observations spontanées des cours d'eau en raison de fortes pluies

D'autres activations non-urgentes ont eu lieu comme la tenue d'un stand aux journées portes ouvertes des zones de Police et de la Zone de Secours, des mises à l'honneur en présence des Souverains, la Journée Internationale des Volontaires, des évènements de cohésion, l'accueil des étudiants de Louvain-la-Neuve (Welcome Day - UCLouvain), etc.

Nous sommes heureux et fiers de constater que des liens se créent entre les membres de la réserve et qu'une véritable cohésion de groupe s'installe autour de la promotion de la culture du risque.

Focus – Activation maison de repos Nivelles

La RPS en appui aux résidents d'une maison de repos à Nivelles : déroulé de l'activation dans le cadre d'une phase communale.

Le mardi 18 novembre 2025, la maison de repos « Jean de Nivelles » fait face à une panne d'électricité et de chauffage importante. Une phase communale est déclenchée par le Bourgmestre de Nivelles et son équipe, pour le bien-être et la sécurité des résidents.

En fin d'après-midi, la durée de la panne est encore incertaine, alors que les températures s'annoncent fraîches pour la nuit. La décision est prise, en concertation avec l'ensemble des services de secours et avec l'équipe de la maison de repos, de reloger temporairement une partie des occupants dans des structures voisines.

Un heureux hasard ... Ce même mardi 18 novembre, il se fait qu'une formation continuée se tenait justement en soirée pour les volontaires de la Réserve Provinciale de Sécurité civile, sur la thématique du centre d'accueil. Sous l'impulsion de notre psychosocial manager, Daniel, il a donc été proposé de mobiliser les volontaires présents pour l'appui à l'évacuation de la maison de repos.

Plus d'une quinzaine de membres se sont rendus à Nivelles et une dizaine d'autres volontaires (à distance) ont manifesté leur disponibilité en cas de besoin d'effectifs supplémentaires ou d'une relève à anticiper en fonction de la durée de la situation.

L'intervention sur place : Fort heureusement, la panne a été rétablie en soirée et l'évacuation n'a concerné qu'une vingtaine de personnes, les plus fragilisées, et pour une courte durée. L'engagement multitâches de la réserve s'est avéré d'une grande plus-value à ce moment là puisque nos volontaires ont pu apaiser le climat un peu tendu qui pouvait se ressentir.

Se préparer à une éventuelle évacuation, c'est en effet une source de stress et d'incertitude, un bousculement dans le quotidien et les habitudes, en particulier dans un lieu dédié à la tranquillité bien méritée. Sur instruction des équipes encadrantes, nos volontaires ont été répartis dans les différents étages avec la mission d'accompagner les résidents dans ce retour à la normale. Ranger soigneusement ce qu'ils avaient prévu d'emporter en urgence, un mot d'encouragement et une oreille attentive, tout en passant le relais aux professionnels si le besoin se faisait ressentir. Une fois l'ensemble des

chambres visitées, l'activation s'est clôturée par un rapide débriefing sur place.

Cet appui concret de la RPS en situation d'urgence a mis en lumière le rôle essentiel d'accompagnement au retour à la normale et a permis de libérer des intervenants des services de secours.

Le Gouverneur et son équipe remercient toutes les personnes engagées pour la gestion de cet incident, tant les volontaires pour leur engagement sans faille que les professionnels de l'urgence et les équipes de la maison de repos pour leur encadrement, leur collaboration et leur bienveillance envers les membres de la Réserve Provinciale de Sécurité civile du Brabant wallon.



2.3.6. Lutte contre la malveillance

Pour sa deuxième édition, le Colloque Cyber response, co-organisé avec la Province du Brabant wallon, s'est tenu le 7 novembre 2025 à La Sucrierie de Wavre. L'évènement a rassemblé plus de 200 participants issus du monde de l'entreprise, du milieu scolaire et de l'administration publique, avec des niveaux de connaissances variés en cybersécurité mais soucieux d'apprendre à mieux s'équiper et à s'informer sur cette menace en plein essor. Les exemples ne manquent malheureusement pas. Les cibles visées sont fréquemment publiques avec un impact réel pour la société (institutions hospitalières, services

publics, administrations locales, régionales voire nationales, établissements scolaires, asbl ...)

À travers des retours d'expérience vécus, les participants ont pu en savoir plus sur les méthodes utilisées par les hackers et apprivoiser les bons réflexes à adopter grâce aux différents intervenants de référence en la matière comme le Centre pour la Cybersécurité Belgique ou la Computer Crime Unit.

Plus que jamais, et quelle que soit la taille de l'entreprise, il est essentiel de prendre conscience collectivement et individuellement des menaces liées à la guerre hybride et à notre vulnérabilité en la matière.

Le gouverneur a, en outre, participé à l'enregistrement d'un vidéo-podcast au sujet de la cybersécurité et résilience d'un territoire (2 juin).

2.3.7. Plateforme logistique

Point important de l'axe « Se préparer à l'incertain », la mise en place d'une plateforme logistique nous permet de mutualiser l'information sur le matériel en possession des communes, intercommunales, etc. (hors professionnels de la gestion de crise) utile en temps de crise.

Cette démarche concrétise celle basée sur la solidarité et l'entraide de l'ensemble des communes du territoire en matière de gestion de crise. Intégrée dans une base de données, cela nous permet de connaître rapidement les moyens dont nous pourrions disposer le cas échéant et, ainsi, bénéficier d'une excellente allocation des ressources disponibles au sein de nos communes.

2.3.8. Plateforme de solidarité

La plateforme de solidarité a pour objectif d'améliorer la gestion d'une masse importante de volontaires spontanés qui se déclareraient disponibles si une crise majeure type « inondations 2021 » advenait. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur l'expérience acquise lors de la crise du COVID et la mise en place par la Province du Brabant wallon de la plateforme « BW Solidaire ». Plateforme qui a été reprise avec la possibilité d'activer un canal spécifique « BW Response » en cas de besoin. Une convention a ainsi été signée, déjà en 2023, avec le gestionnaire de la plateforme « Give a Day » dans le sillage de notre politique de partenariat avec la société civile.

2.3.9. Élargir et renforcer les partenariats associatifs et privés

En dix ans, nous avons déjà conclu onze conventions (sur base bénévole) avec des partenaires associatifs ou privés dont l'objet social présente une utilité potentielle de soutien des autorités en cas de situation d'urgence : vétérinaires urgentistes, associations de secouristes, météorologues, radioamateurs, etc.

« Nos missions se croisent avec les essentiels de la gestion de crise et du secours à la population. En 2025, la RACS a eu l'opportunité de collaborer à plusieurs reprises dans le cadre de BW response. Qu'il s'agisse de formations aux citoyens, d'exercices, ou d'une belle mise en valeur de notre engagement en présence des Souverains »,

– Fabienne Félix, Présidente de la Royale Amicale des Corps de Sauvetage de La Hulpe

Cette politique a été poursuivie avec l'intégration de certains partenaires dans des exercices ou des retours d'expérience ces dernières années, comme avec des contacts exploratoires qui reprendront en 2026.

Journée pratique de formation du « Crisis Response Team » du Bouclier bleu (20 octobre 2025)

Dans le cadre de notre partenariat et de notre engagement pour la protection du patrimoine en situation d'urgence, nous avons accueillis dans nos infrastructures les membres du « Crisis Response Team » du Bouclier bleu pour une journée d'exercices pratiques.

La journée a permis au Bouclier bleu de tester leurs procédures d'intervention d'urgence en conditions réelles. Au programme :

- la prise en main du matériel et des équipements dédié aux situations critiques ;
- le respect des consignes de sécurité et l'utilisation adaptée des équipements de protection individuelle ;
- la répartition des rôles, l'organisation des tâches et la coordination des équipes pour l'évacuation et la sauvegarde du patrimoine en cas de crise.

Cette journée a également été mise à profit par nos équipes afin d'affiner les procédures d'appel et d'intervention du Bouclier bleu dans nos différents plans. Cette collaboration reflète concrètement l'importance que nous accordons aux partenariats et, par-delà,

l'importance de la mise en réseau de l'ensemble des compétences utiles en situation d'urgence.

2.3.10. Priorités pour 2026

Les priorités pour 2026 incluent le développement de la force de réaction rapide (RPS) en collaboration avec les partenaires pour fournir un appui opérationnel sur le terrain lors de crises. Cette force de réaction rapide sera formée pour des tâches spécifiques ayant une plus-value, plutôt que de fournir de simples bras. Par exemple, la recherche de personnes disparues, la confection de matériaux de lutte contre les inondations, la remise en état post-inondations...

Plus largement, l'accent sera aussi mis en 2026 sur la consolidation et l'élargissement des réseaux existants (partenaires, Planu, communicants) et sur l'aboutissement des projets précités dans ce rapport.

« Pour conclure ce chapitre, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers nos bénévoles. Comme l'a si bien dit Mahatma Gandhi : « La meilleure façon de se trouver, c'est de se perdre au service des autres. » Merci aux bénévoles d'enrichir notre mission par leur dévouement quotidien. »

– Marc, Services du Gouverneur

2.4. Police et ordre public

2.4.1. Missions du gouverneur comme autorité de police

Références réglementaires

Matière fédérale

Article 134 de la loi provinciale

Loi du 5 août 1992 sur la Fonction de police

Le gouverneur a pour tâche générale de veiller au maintien de l'ordre public, à savoir la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques. En cette occurrence, la collaboration des services de police est essentielle ; aussi il est recommandé que le gouverneur se fasse assister dans cette mission par un ou plusieurs fonctionnaires de liaison.

Au quotidien, le gouverneur est informé par le Centre d'information et de commandement (CIC101), par le Directeur coordonnateur de la police fédérale, par ses Officiers de liaison ou par un Chef de corps, des faits susceptibles d'entraîner des troubles de l'ordre public. Il s'assure que les cas sont suivis par les autorités locales et

s'y substitue dans certaines circonstances (lieu de l'incident, ampleur, absence de réaction...).

Le cas échéant, il précise l'attitude de l'autorité notamment en matière de gestion négociée de l'espace public.

En outre, il exerce de multiples tâches d'appui ou d'accompagnement des services de police.

Il arrive aussi que le gouverneur prenne des arrêtés de police pour régler une problématique sur l'ensemble de la province. Ce fut souvent le cas durant la pandémie de Covid.

En 2025, le gouverneur a pris deux arrêtés de police à portée provinciale. Un, relatif à l'interdiction de possession et d'utilisation de drone dans la zone de la reconstitution de la bataille de Waterloo, les 28 et 29 juin 2025. Et un second, à la demande des services de police et d'urgence, pour interdire les feux d'artifices et leur détention dans l'espace public en fin d'année.



Enjeu : Revoir les textes sur le temps de guerre

Comme une évolution détestable de la situation géopolitique s'observe, il devient raisonnable de se préparer à toutes les circonstances, y compris à la fin de la paix même si l'idée d'une menace directe sur notre territoire est encore lointaine.

Aussi il conviendrait de revoir certains textes qui donnent des pouvoirs parfois redondants aux gouverneurs en temps de guerre. Parmi ces textes, on identifie par exemple :

- Article 129 Loi provinciale du 30 avril 1836 portant sur les réquisitions de la Défense en temps de paix – à réécrire en fonction des mécanismes réels de réquisition.

- Arrêté-Loi du 11 octobre 1916 relatif à l'état de guerre et à l'état de siège – permet au Roi de déléguer tous les pouvoirs de police pour requérir les personnes ou les choses dans l'intérêt direct ou indirect de la défense nationale – à revoir ou rendre caduc tel quel.
- Loi du 5 mars 1935, Arrêté royal du 1er février 1938, Arrêté-Loi du 31 août 1945 ...en cas de mobilisation portant aussi sur les pouvoirs de réquisition des citoyens ou des choses pour assurer le fonctionnement des services publics, dans l'intérêt direct ou indirect de la défense nationale ou pour assurer la restauration du pays ou le logement des personnes – à revoir ou rendre caduc tel quel.
- Règlement sur les réquisitions militaires du 3 mai 1939 en temps de paix, de guerre et assimilés – à revoir.
- Loi relative aux délégations de pouvoir en temps de guerre du 10 mai 1940 – En certaines circonstances, le gouverneur exerce les pouvoirs de tutelle appartenant au Roi. – Inadapté à la structure actuelle de l'État.
- Lois coordonnées sur la milice du 30 avril 1962 sont actuellement simplement suspendues.
- Article 186 de la Loi relative à la sécurité civile du 15 mai 2007 prévoit qu'en temps de guerre, les mesures imposées aux provinces et aux communes sont ordonnées par le gouverneur, ou par le bourgmestre en lieu et place des organes provinciaux ou communaux normalement compétents...

2.4.2. Instances de concertation

Références réglementaires

Matière fédérale

Article 9 de la Loi sur la fonction de police du 5 août 1992 (CPS)

Arrêté royal du 7 mai 2002 modifiant l'arrêté royal du 6 août 1985 portant création d'un Conseil supérieur et de Commissions provinciales de prévention de la criminalité (CPPC)

Loi du 30 juillet 2018 portant création des CSIL R (TFL)

La circulaire du 22 mai 2018 relative à l'échange d'informations et au suivi des Terrorist Fighters et des Propagandistes de haine (TFL)

Article 7 de la Loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux (CFP)

Arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au conseil fédéral de police (CFP)

Loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière (CCSP)

Arrêté royal du 18 mars 2021 (CCSP)

Concertation provinciale de sécurité (Police)

Le gouverneur préside la Concertation provinciale de sécurité (CPS) qui regroupe le Procureur du Roi, le Procureur Général, l'auditeur du travail, la police fédérale et la police locale. Son objectif est de faciliter l'intégration des priorités nationales et locales au sein des polices de l'arrondissement judiciaire.

Le Gouverneur a eu plusieurs réunions avec diverses instances, comme des chefs de corps, des responsables politiques, dans le cadre des fusions de zones (tant pour répondre aux demandes du Ministre de lui en faire rapport ; que pour préparer la CPS du mois de septembre 2025).

À l'ordre du jour de ces réunions, nous retrouvons différents sujets tels que les problématiques récurrentes concernant les gens du voyage, l'état d'avancement du CIEAR avec un projet pilote en Brabant wallon, le Plan National de Sécurité ou les plans zonaux de sécurité.

En septembre 2025, une CPS Extraordinaire a abordé la fusion des zones de police et la feuille de route qui l'accompagne, ainsi que le financement des zones de police (norme KUL).

Commission provinciale de prévention de la criminalité (CPPC)

Le gouverneur préside la CPPC. Celle-ci est composée du Procureur général, du Procureur du Roi, de la Police fédérale, de représentants des polices locales, d'experts criminologues de l'UCLouvain et le cas échéant de fonctionnaires locaux de prévention ou de représentants d'associations.

Il s'agit :

- D'étudier et d'évaluer la criminalité dans la province et d'analyser les besoins en matière de prévention.
- De préparer et d'encourager des programmes provinciaux de prévention, dans le cadre de la politique nationale.
- D'établir et d'entretenir les contacts avec les parties intéressées par la prévention.
- D'assister les services de police dans leurs projets de prévention, de les examiner et, en cas de besoin, de les coordonner.

La CPPC ne s'est pas réunie en 2025.

Task force locale stratégique (suivi radicalisme)

Présidée par le Directeur coordinateur de la police fédérale, le gouverneur et le Procureur du Roi y assistent ainsi que les services de police et de renseignement. On y échange et on y s'informe sur les évolutions des menaces et du radicalisme sous toutes ses formes.

Les processus de suivi des personnes suspectes ou radicalisées y sont évalués et expliqués. En 2025, une réunion de la TFL s'est tenue (novembre).

Concertation des services de police (CSP)

Le gouverneur participe de temps à autre à la concertation mensuelle des services de police du Brabant wallon, qui regroupe de manière informelle les 10 chefs de zone ; ainsi que le Directeur coordinateur administratif, le Directeur judiciaire de la police fédérale et ses officiers de liaison.

Le Conseil Fédéral de Police (CFP)

Le CFP fournit des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice concernant le fonctionnement des services de police, notamment sur le projet de Plan national de sécurité (PNS) dont il évalue régulièrement la mise en œuvre. Il examine les projets de loi qui pourraient avoir un impact sur le fonctionnement des services de police.

Ce Conseil est également chargé de l'évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la Police Fédérale et des services locaux de police, en particulier sur la base d'un rapport annuel rédigé par l'Inspection générale de la Police.

Le CFP compte, son président non compris, autant de membres francophones que néerlandophones et a été composé de telle façon que toutes les institutions qui sont liées à la politique de sécurité soient représentées.

Le Gouverneur du Brabant wallon y siège pour y représenter les autorités administratives et l'ensemble des gouverneurs depuis le 10 janvier 2018. En 2025, 7 réunions du CFP se sont tenues.

Conseil consultatif de la sécurité privée (CCSP)

Le conseil fournit des recommandations pour l'élaboration de la politique en matière de sécurité privée.

Il est composé :

- Des associations professionnelles actives dans le domaine de la sécurité privée.
- Des autorités impliquées dans son application : la Direction générale Sécurité et Prévention (SPF Intérieur), le Collège des bourgmestres, le représentant des gouverneurs, l'autorité de protection des données, etc.
- Des services de police tant fédérale que locale.

Au titre de représentant des dix gouverneurs, le gouverneur siège au sein du Conseil consultatif de la sécurité privée. En 2025, le CCSP ne s'est pas réuni.

Concertation interprovinciale relative au suivi des Domaines récréatifs

Une réunion s'est tenue à Bruxelles le 27 novembre 2025 abordant la prévention et le suivi des nuisances dans les domaines et zones récréatives qui y ont cours chaque année. Les difficultés d'encodage et de classification des faits punissables dans et autour de ces lieux ont été abordées par la Police Fédérale. Au vu de l'âge des auteurs (mineurs dans de nombreux cas) constaté comme récurrent pour ce type de faits, des pistes de coopération et d'actions visant le dialogue efficace et la création de lien avec ces jeunes ont également été évoquées.

Autres instances policières

Par ailleurs, le gouverneur est membre de droit des commissions de renouvellement ou de désignation des chefs de zone des polices locales. Un mandat a fait l'objet d'un renouvellement en 2025 (Wavre), un a pris fin en raison d'un départ à la retraite (Braine-l'Alleud) et un troisième a fait l'objet d'un détachement comme officier de liaison en province de Namur (Orne-Thyle).

Il assiste parfois à la Concertation de Recherche d'Arrondissement (CRA – bimestrielle) qui regroupe les mêmes acteurs que la CSP, mais avec en plus le Procureur du Roi, pour des questions de coordination et de communication face à des phénomènes criminels.

Le gouverneur, a, en outre, participé à diverses réunions, avec la Police fédérale pour des problématiques notamment relevant de la police administrative, comme avec le réseau psychiatrique d'urgence en Brabant wallon pour un groupe de travail dédié à cette thématique complexe.

Il a également eu le plaisir d'accueillir officiellement des aspirants Commissaires en stage de formation le 22/08.

2.4.3. Officier(s) de liaison (police)

Références réglementaires

Matière fédérale

Article 134 de la loi provinciale.

Arrêté royal du 30 novembre 2001 fixant le nombre de fonctionnaires de liaison des services de police auprès des gouverneurs de province et les conditions et modalités de leur désignation.

Deux fonctionnaires de liaison des services de police sont détachés auprès du Gouverneur, pour l'assister - ainsi que le Commissaire d'arrondissement - dans les missions en matière de sécurité et de police.

Les missions sont :

- Soutien du gouverneur et du commissaire d'arrondissement dans leurs missions en matière d'ordre public.
- Responsabilités particulières spécialisées et intégrées, au sein du Département opérationnel (planification d'urgence et appui à la gestion de crise, grands événements, rallye, sécurité routière, concertation provinciale de sécurité, cellule de sécurité provinciale, commission provinciale de prévention de la criminalité, etc.).
- Développement, suivi, accompagnement et évaluation de projets, particulièrement vis-à-vis de publics fragilisés ou de lutte contre la menace hybride.
- Entretien de relations externes : contacts et concertations avec les autorités policières judiciaires et administratives fédérales, régionales et locales.
- Participation au service de garde 24/7 dans le cadre du maintien de l'ordre public.

Concrètement, les fonctionnaires de liaison sont rémunérés par son corps d'origine à qui la Province rembourse le traitement et les charges.

Enfin, le gouverneur et ses officiers de liaison police tiennent des réunions régulières avec le Directeur coordinateur administratif de la police fédérale et/ou le responsable local de la Sûreté de l'État.

2.4.4. Crédits de sécurité

Références réglementaires

Matière fédérale

Article 9 bis de la loi sur la fonction de police

Arrêté royal du 17 décembre 2023, modifiant l'arrêté royal du 10 juin 2006 sur l'Aide matérielle aux services de sécurité.

Le gouverneur bénéficie de crédits afin de financer des actions en matière de coordination de police et des actions en matière de sécurité et de prévention que nous utilisons pour faire fonctionner nos services dans le cadre des missions fédérales du gouverneur en matière de sécurité civile et policière, dont la gestion de crise et le service armes.

En 2025, nous avons également utilisé ces crédits pour des investissements dans le cadre de BW response (matériel de communication), en soutien aux exercices provinciaux (catering, accompagnement des figurants, ...), pour le catering et les activités dans le cadre de l'exercice du mécanisme de protection civile de l'UE, en investissements dans le cadre du nouveau centre de crise, en participation au colloque Cyber response, ...

2.4.5. Sécurité routière - Cellule d'éducation et de prévention (CEP)

Références réglementaires

Matière régionale

Transfert de la compétence sécurité routière vers la Wallonie avec la 6e réforme de l'Etat.

Décision du Gouvernement wallon 2016

Avec l'appui de la Wallonie (DGO2 et Agence wallonne pour la Sécurité routière) qui finance l'essentiel du projet et de la Province, la CEP du BW est devenue opérationnelle en 2017. L'équipe sillonne les écoles du Brabant wallon et les événements en lien avec la sécurité routière.

La première mission de la Cellule d'Éducation et de Prévention est de prodiguer des animations en milieu scolaire, et principalement en 5ème et 6ème primaires, avec un module de formation utilisant une piste d'éducation à la sécurité routière, et en 6ème année secondaire avec une animation portant sur la conduite défensive, la ceinture de sécurité, la conduite sous influence et le permis de conduire. Ce module se conclut par un passage dans la voiture-tonneau. Un outil didactique destiné à sensibiliser le grand public à l'importance du port de la ceinture de sécurité.

Nous avons reconduit, cette année encore, le concours « prêt.e pour le permis ? » auprès des rhétoriciens leur permettant de remporter des livres Feu Vert.

En ce qui concerne les élèves de primaire, les séances sont basées sur l'apprentissage de la signalisation routière et le rappel des règles concernant les déplacements sur la voie publique, grâce à l'utilisation d'une piste de circulation avec vélos et go-karts.

Afin d'illustrer au mieux ses ateliers de prévention, la CEP s'est également équipée d'un parcours alcool, de documents divers (roll-up, affiches, mémo, PowerPoint) et a créé une page Facebook (<https://www.facebook.com/celluleeducationpreventionbw>).

La CEP en 2025, c'est :

- 3289 jeunes de rhéto rencontrés au cours de 129 animations.
- 679 élèves de 5e et 6e primaires rencontrés au cours de 31 animations dans les écoles.
- 71 seniors rencontrés au cours de 2 animations données (rappels et nouveautés du code de la route).

« En tant que policier, notre rôle ne se limite pas à constater les accidents, mais à tout faire pour qu'ils n'arrivent jamais. Voir un accident, c'est marquant. Le vivre, même à faible vitesse dans une voiture-tonneau, c'est comprendre pourquoi on attache sa ceinture. Si un seul élève change son comportement après notre passage, alors notre mission est réussie. »

– Olivier, Cellule d'Éducation et de Prévention

Nous avons participé à 4 activités dont certaines en collaboration avec les zones de police :

- Action « ceinture de sécurité » à Wavre – avril 2024
- Journée des familles au centre sportif de Virginal – Juin 2025
- Accompagnement de la journée vélo des Débrouillards ASBL – juin 2025
- Tournage émission « Contacts – vis ma vie de... »

Notre matériel de prévention a été prêté sur demande, en 2025, pour la Blue Night UCLouvain (parcours alcoolisation), une formation (voiture-tonneau) avec la CEP Namur, le Conseil communal des enfants de Lasne, la journées portes ouvertes de la zone Ardennes Brabançonnaises, la journée portes ouvertes de l'Athénée Royal de Jodoigne, place aux enfants à Braine le Château, prêt de la piste d'habilité à l'asbl « de si de la » en juillet 2025, appui à la CEP Hainaut, pour la semaine de la mobilité à Braine le Château (prêt piste d'habilité), la journée de la mobilité de Wavre, le Welcome day des étudiants UCL à Louvain La Neuve, Rixensart en fête, les portes ouvertes de la zone de police de Wavre et le grand jeu du changement d'heure de Grez-Doiceau.

Les nouveautés de 2025 et à suivre

Nous avons conclu un accord avec l'ASBL « les débrouillards » d'Ottignies. Cette ASBL promeut la sécurité routière dans le primaire, organise une sortie vélo en fin d'année et possède un atelier de réparation et entretien de vélos géré par des bénévoles. Nous leur confions nos vélos et go-karts pour l'entretien et participons à l'organisation de leur journée vélo.

Nous sommes également partenaire de la ville de Waterloo pour l'organisation du salon des étudiants.

Pour ce qui concerne l'enseignement spécialisé et les structures d'accueil des personnes à besoins spécifiques, il nous est malheureusement bien souvent compliqué d'ouvrir des activités standardisées. C'est pourquoi, nous avons pris l'initiative de leur proposer du matériel de visibilité pour leurs déplacements en 2026, bien que nous

restions à l'écoute de leurs demandes d'animations liées à la sécurité routière.

Cette année, nous avons définitivement déclassé notre ancienne voiture-tonneau. Nous avons donné la caisse de la voiture à l'Athénée Royal de Jodoigne, section carrosserie, et la remorque à l'asbl « Les Débrouillards » pour la transformer en transports de vélo.

Nous sommes actuellement en discussion avec la radio provinciale « Antipode » pour la reprise de leurs capsules relatives à la sécurité routière à partir de la fin de cette année, voire le début de l'année prochaine.

2.4.6. Prisons

Références réglementaires

Matière fédérale

Article 611 du Code d'instruction criminelle.

Loi du 23 mars 2019 concernant l'organisation des services pénitentiaires et le statut du personnel pénitentiaire (service minimum).

Visites des prisons

En 2025, le Gouverneur a organisé les visites annuelles des prisons à Iltre le 25 mars et à Nivelles le 13 octobre. L'objectif initial est de s'assurer que les conditions de détention sont conformes à la dignité humaine.

Concrètement, le gouverneur organise les visites, accompagné du Bourgmestre compétent, de représentants des services de police, du Parquet du procureur du Roi et, le cas échéant, de membres de la Commission de surveillance de la prison.

Les questions portent sur les effectifs de prisonniers, ceux du personnel pénitentiaire, les questions médicales et sanitaires, l'appui policier, l'état des locaux et des infrastructures, les problématiques de sécurité (safety), les activités, les difficultés rencontrées (largages dans les préaux, absentéisme et difficultés de recrutement, pannes, grèves, surpopulation etc.). Chaque visite fait l'objet d'un rapport envoyé au ministre de la Justice.

A quand une solution face à la surpopulation carcérale ?

Comme gouverneur, j'ai le devoir de veiller à la sécurité de la population en général mais aussi à celle de lieux spécifiques comme le sont les prisons et les IPPJ. Avec mes collègues d'autres provinces concernées, nous déplorons (trop) régulièrement le manque de considération pour les conditions inacceptables auxquelles ces institutions pénitentiaires font face au quotidien. Si les directions font preuve de bonne volonté - démontrée à titre d'exemple lors d'un récent exercice

provincial - l'absence de solution concrète de la part des instances nationales compétentes en la matière, tout comme l'état des infrastructures nous préoccupent fortement.

En tout début d'année 2026, une interpellation par le « Conseil central de surveillance pénitentiaire » a conduit à une réunion en présence de divers acteurs du monde carcéral de la prison de Nivelles, ainsi que plusieurs autorités, dont le bourgmestre de Nivelles et le gouverneur du Brabant wallon.

Le constat était, une nouvelle fois, affligeant, tant au niveau des chiffres alarmants, que des conditions de détention inhumaines. Les rapports et conclusions de cette réunion ont bien entendu été relayés auprès de mes homologues et des autorités de divers Ministères.

Les enjeux sécuritaires liés à la surpopulation font d'ailleurs l'objet de discussions récurrentes au sein de la Conférence des Gouverneurs, tout comme dans d'autres instances à caractère policier ou judiciaire.

Réquisitions en temps de grève

De même que pour d'autres matières (santé publique), le gouverneur dispose d'un pouvoir de réquisition des agents pénitentiaires, dans certaines circonstances, en vertu de la Loi sur le service minimum pour les grèves de plus de 24 heures.

Depuis 2024, plusieurs réunions se sont tenues entre les gouverneurs et le SPF justice pour finaliser les procédures au vu des préavis de grève déposés pour toutes les prisons. Pour le Brabant wallon, il n'y a pas eu besoin de recourir à cette procédure en 2025 grâce aux discussions entre partenaires.

3. Activités administratives, d'appui et de contrôle

3.1. Instances

Le gouverneur est membre de droit d'une série d'instances à tous niveaux.

Collège des gouverneurs

Références réglementaires

Matière fédérale

Article 131 bis- loi provinciale

Loi du 9 août 1988 dite de pacification communautaire.

Loi du 16 juillet 1993, article 226, 2°) et au dernier alinéa de l'article 22 de la loi du 8 juillet 1976

Le Collège des gouverneurs vérifie la bonne application de certaines lois pour des communes à facilités linguistiques du Hainaut et du Limbourg et se réunit avant la Conférence des gouverneurs. En 10 ans, le gouverneur n'a connu qu'un seul dossier et aucun en 2025.

Conférence des gouverneurs

Références réglementaires

Matière fédérale

Instance informelle mais indispensable.

La Conférence des gouverneurs réunit les 10 gouverneurs et le Haut-fonctionnaire bruxellois, le ministre de l'Intérieur ou son cabinet, le SPF Intérieur et les experts et départements nécessaires en fonction des points abordés. Son secrétariat est assuré par le SPF Intérieur.

Elle se réunit environ une fois par mois (sauf durant les congés scolaires) à l'issue du Collège des gouverneurs (qui, lui, est souvent très bref). L'ordre du jour comporte des points à la demande des gouverneurs ou de Ministres fédéraux ou de SPF.

Le gouverneur a participé à dix réunions en 2025.

Comité stratégique du Gouvernorat wallon

Références réglementaires

Matière régionale

Article 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 18 septembre 2008 fixant le statut des gouverneurs de province wallons.

En vue d'assurer une parfaite cohésion d'action sur tout le territoire, le Comité stratégique du Gouvernorat wallon, composé des gouverneurs de provinces, ainsi que

des représentants du ministre des Pouvoirs locaux ou d'autres ministres en fonction des matières abordées.

Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et normalement dix fois par an. Le ministre, ou son délégué, fixe l'ordre du jour et préside les séances. Le Service public de Wallonie en assume le secrétariat. 5 réunions se sont tenues en 2025.

Collège des gouverneurs wallons

Références réglementaires

Matière régionale

Article L1124-23, § 1er, alinéa 1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Arrêté du 6 juin 2019 du Gouvernement wallon fixant les règles de fonctionnement, de délibération et d'organisation du collège des gouverneurs wallons

Le Collège des gouverneurs wallons se réunit aussi souvent que nécessaire. Les gouverneurs peuvent y être représentés par leur commissaire d'arrondissement. L'essentiel des réunions porte sur l'organisation et le recrutement des receveurs régionaux. En 2025, le Collège s'est réuni en mars.

Collège provincial

Références réglementaires

Matière régionale et organe provincial

Articles L2212 46 à 51, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Le collège provincial, composé des députés provinciaux et de la directrice générale, donne son avis sur toutes les affaires qui lui sont soumises à cet effet, en vertu des lois, des décrets ou par le Gouvernement. Il délibère sur tout ce qui concerne l'administration journalière des intérêts de la province.

Le gouverneur assiste au collège provincial, sans voix consultative ni délibérative. Il veille au respect de la légalité et de la conformité à l'intérêt général des actes du collège provincial et est tenu à un devoir d'information du Gouvernement wallon. Il peut adresser des réquisitions ou exercer un recours auprès du Gouvernement wallon contre tout acte qu'il juge contraire aux lois, aux décrets et aux arrêtés. Le recours est suspensif.

Le gouverneur participe à la plupart des collèges provinciaux (une fois par semaine hors congés scolaires).
Jurés d'assises : Conformément au prescrit des articles 217 et suivants du Code judiciaire, le Collège provincial a, suite à l'instruction du dossier par mes services, arrêté la liste provinciale des jurés de cour d'assises pour les années 2026 à 2029.

Conseil provincial

Références réglementaires

Matière régionale et organe provincial
Articles L2212 52 et svt, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Le gouverneur assiste aux délibérations du conseil provincial ; il est entendu quand il le demande ; les conseillers peuvent répliquer à cette intervention ; il peut adresser au conseil, qui est tenu d'en délibérer, tel réquisitoire qu'il trouve convenable. Le conseil peut requérir sa présence.

Le gouverneur participe à la plupart des conseils provinciaux.

Comité provincial pour la promotion du travail (CPPT)

Références réglementaires

Matière fédérale
Loi du 4 août 1996 du bien-être au travail

Il existe normalement dans chaque province un Comité provincial pour la promotion du travail (CPPT) présidé par le gouverneur et dont la mission est de relayer, au niveau local, les actions de la Direction générale Humanisation du travail : <http://www.beswic.be/fr>.

Ce comité organise des formations et conférences en matière de prévention au travail. A la suite du départ à la pension de son secrétaire en 2023, le CPPT du Brabant wallon ne s'est plus réuni. Quoiqu'il en soit, le SPF Emploi et Formations a initié une réflexion approfondie sur les CPPT tant d'un point de vue du périmètre de ses missions, de son contenu et du lien avec le Gouverneur qui ne semble plus trop d'actualité.

Conseil 27+1

Références réglementaires

Matière provinciale et supra-locale
Instance informelle créée par décision du Conseil provincial et adoptée par le gouverneur.

Depuis 2016, la Conférence des Bourgmestres, pilotée par le gouverneur, a fusionné avec le Conseil 27+1. Les points du gouverneur étant la plupart du temps examinés à huis clos. Un règlement d'ordre intérieur fixe les modalités de réunion (comme la création de groupes de travail) et l'administration provinciale en assure le secrétariat.

Cette instance permet à la Province :

- D'aider les communes dans leurs missions de base
- De mesurer avec précision les attentes des communes en termes d'appui provincial

- De contribuer en toute transparence au financement de la Zone de Secours
- De renforcer les partenariats supra communaux
- De favoriser une approche en termes de meilleures pratiques (via des appels à projets)
- D'intégrer les préoccupations et matières de la compétence du gouverneur dans un contexte plus général de politique provinciale et communale
- D'aborder les problématiques et phénomènes supra communaux avec une cohérence qui favorise la solidarité entre les communes

Ce modèle d'organisation a conduit vers un recentrage des matières provinciales et vers un soutien plus fort aux communes et à la supracommunalité.

L'année 2025 a vu se réunir deux fois le Conseil 27+1, ce qui est assez peu en période « hors crise » (la moyenne étant de 3 à 4 par an).

Le premier Conseil 27+1 de 2025 s'est tenu le 24 avril, pour la première fois en mode mixte « présentiel et visioconférence ». Outre les autorités provinciales, il a rassemblé 20 bourgmestres, 7 Chefs de Corps des zones de police ainsi que les observateurs habituels du Conseil provincial et des intercommunales.

Son principal thème était consacré au Gens du Voyage, notamment pour faire suite à l'enquête menée par la Province auprès des communes quant aux infrastructures et pratiques existantes et aux pistes de solutions. En présence des nouveaux Bourgmestres issus des élections d'octobre 2024, le gouverneur a en outre évoqué la question des plans d'urgence, le réseau Crisis Support Team et effectué quelques rappels utiles pour les CPU dont l'organisation d'exercices. Enfin, il a été question des pratiques locales en matière de gestion de la fête de l'Aïd, singulièrement en termes d'abattage à domicile.

Le second Conseil 27+1 de 2025 s'est tenu le 14 octobre en présence de 14 Bourgmestres du Brabant wallon et du Bourgmestre des Bons Villers, commune membre d'InBW, ainsi que des autorités provinciales et des observateurs. Il a été réuni à l'initiative de l'InBW afin de présenter son plan stratégique 2026-2028.

Un groupe de travail 27+1 dédié aux inondations s'est également réuni en septembre.

Enjeu : Gens du voyage

Les gens du voyage sont fréquemment le sujet de préoccupation des bourgmestres. Très souvent, des groupes de gens du voyage occupent illégalement des terrains publics ou privés, sans demande préalable ou après avoir reçu un refus. Des raccordements illégaux

(eau, électricité) de même que des problématiques de gestion des déchets et des latrines sont souvent rapportés.

Pour rappel, selon la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), les Gens du voyage doivent pouvoir vivre en nomades et, dans l'examen de la proportionnalité des mesures éventuelles d'expulsion, ils doivent être considérés comme une population vulnérable.

L'approche judiciaire (demande d'actions en référés) visant à l'expulsion, ou moyennant identification et astreintes, se heurte à de nombreuses difficultés que l'on soit en terrain privé ou public.

Le recours à la force publique nécessite la mobilisation de moyens importants (dépanneuses, renforts fédéraux...) non disponibles en tout temps. En outre, toute action entraîne soit une réaction (nombre de caravanes bien plus important), soit un déplacement vers une commune ou une zone de police voisine.

L'argument principal bloquant les actions des pouvoirs publics est l'absence de terrains d'accueils agréés et/ou disponibles pour les gens du voyage. Cf. la position de la CEDH. Force est aussi de constater que les médiations ne servent pas à grand-chose faute d'offre alternative.

La Province du Brabant wallon a bien tenté de soutenir les communes (seule OLLN dispose d'un terrain agréé qui a été financé par la Région) pour l'équipement de terrains d'accueil mais aucune commune n'a fait appel à cette ressource.

3.2. Activités administratives de contrôle

Le gouverneur exerce plusieurs missions de tutelles, tant pour la Wallonie que pour l'État fédéral.

3.2.1. Tutelle sur les CPAS

Références réglementaires

Matière régionale

Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action sociale.

Décret du 04 octobre 2018 modifiant certaines dispositions de ladite loi.

Selon le type d'acte, il s'agira essentiellement d'une tutelle générale d'annulation (marchés publics, règlement d'ordre intérieur, sanctions disciplinaires...) ou d'une tutelle spéciale d'approbation (comptes, budget, cadre...). Le gouverneur intervient comme instance de recours en cas de décision négative, à savoir refus d'approbation, approbation partielle ou réformation.

Pour les autres actes non obligatoirement transmissibles, le gouverneur peut être amené à statuer en tutelle générale à son initiative (droit d'évocation) ou à la suite d'un recours du Collège communal ou d'un conseiller de l'action sociale ou de toute personne intéressée.

Cette tutelle est instruite par les services du SPW IAS (Intérieur et Action sociale).

Ont été traités en matière de CPAS en 2025 :

- 80 dossiers de marchés publics en tutelle générale ordinaire (dont 1 annulation)
- 25 dossiers Institutions (règlement d'ordre intérieur, jetons de présence accordés aux membres du Conseil de l'action sociale, du Bureau permanent et aux comités spéciaux et fixation du traitement du président)
- 6 dossiers recours / plainte (dont 1 en annulation) concernent la matière « fonction publique » (constitution du Bureau permanent, non information aux organisations syndicales des recrutements de travailleurs pour le CPAS, demande de motivation relative à un arrêté d'annulation du gouverneur...)

3.2.2. Tutelle en matière de fabriques d'églises et de cultes

Références réglementaires

Matière régionale

Articles L3161 du Code de la démocratie locale et suivants.

Loi du 04 mars 1870 sur le temporel des cultes et le décret impérial du 30 décembre 1809.

Cette tutelle obligatoire est instruite par les services du SPW IAS (Intérieur et Action sociale). Elle s'exerce notamment sur des marchés publics au-delà de certains seuils, sur les opérations immobilières et sur certains dons et legs.

Ont été traités sans remarques en matière de fabriques d'églises - cultes en 2025 :

- 4 dossiers de marchés publics (dont 1 annulation)
- Un dossier en tutelle générale sur les dons et legs
- 4 dossiers d'opérations immobilière supérieures à 10.000 €

3.2.3. Zones de Police

Références réglementaires

Matière fédérale

Articles 66 à 81 et 84 de loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré (LPI) – tutelle spéciale approbation.

Articles 85 à 88 LPI – tutelle générale suspension.

Articles 82 et 89 LPI – tutelle coercitive.

Le gouverneur exerce différentes tutelles sur les zones de police ou sur les communes qui ne satisfont pas à leurs obligations en cette matière. Une tutelle d'approbation (cadre, budget, comptes...), une tutelle générale de suspension (contrôle de légalité), une tutelle coercitive (envoi d'un commissaire spécial) pour les cas où les autorités en cause ne satisferaient pas à leurs obligations. Enfin le gouverneur peut contrôler la comptabilité et la caisse de la zone de police, émettre d'office un mandat en cas de refus ou de retard dans l'ordonnancement des dépenses en matière de police que la loi impute à la zone de police.

Au cours de 2025, les services du gouverneur ont traité :

- 702 dossiers pour la tutelle générale dont un arrêté de suspension.
- 54 dossiers en tutelle spécifique (10 budgets, 13 modifications budgétaires, 2 modifications du cadre, 13 comptes, 16 dossiers de dotations communales).

3.2.4. Zone de Secours

Références réglementaires

Matière fédérale

La loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile

Le gouverneur exerce différentes tutelles sur la zone de secours et sur les communes qui ne satisfont pas à leurs obligations en cette matière. Une tutelle spéciale d'approbation (plans de personnel, budgets, comptes, modifications budgétaires, délibérations des conseils communaux relatives à leurs dotations). Une tutelle générale qui porte sur le respect des obligations qui découlent de la loi précitée. En cas d'absence d'accord entre les communes qui composent une zone, la fixation des dotations de chacune d'entre elles pour le financement de la zone (tutelle coercitive).

Au cours de 2025, les services du gouverneur ont traité :

- 665 dossiers (dont 1 budget, 2 modifications budgétaires, 1 compte et 1 plan du personnel).
- Un arrêté portant sur la répartition des dotations communales.

3.2.5. Vérification de la caisse provinciale

Références réglementaires

Matière régionale

Article L2112-55 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le gouverneur vérifie la caisse provinciale au moins une fois par an. Il peut également faire vérifier les caisses publiques toutes les fois qu'il le juge nécessaire ou à la demande du Gouvernement.

Le contrôle annuel de la caisse provinciale a été légèrement repoussé (début février 2026).

3.3. Activités administratives d'autorisation

3.3.1. Armes

Références réglementaires

Matière fédérale

Loi du 7 janvier 2018 modifiant la Loi réglant des activités économiques et individuelles avec des armes du 8 juin 2006.

Circulaire du 28 février 2018 relative à la réglementation concernant les chargeurs, la période de déclaration pour les armes à feu en 2018 et l'attestation en vue de la neutralisation ou de la destruction d'armes à feu.

Arrêté royal du 26 février 2018 modifiant divers arrêtés royaux portant exécution de la loi sur les armes.

Circulaire du 25 octobre 2011 relative à l'application de la législation sur les armes.

Arrêté royal du 11 octobre 2023 modifiant l'arrêté royal du 29 décembre 2006 exécutant certaines dispositions de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes.

Le gouverneur est l'autorité qui autorise (ou pas) la détention d'arme, le port d'arme, l'agrément comme armurier, l'octroi de carte européenne.

Le service armes a traité pour 2025 :

- 363 nouvelles demandes d'autorisation (99 en cours, 8 en attente, 254 terminées).
- 21 autorisations provisoires (4 en cours, 16 en attente et 1 terminée).
- 4 refus d'autorisation de détention.
- 12 retraits du droit de détenir des armes (5 en cours et 7 terminés).
- 169 demandes pour des cartes européennes.
- 507 contrôles quinquennaux (304 en cours, 105 à traiter, 2 en attente, 96 terminés).

Certaines demandes, plus rares, concernent les agréments de collectionneurs, d'armuriers ou encore les stands de tir. En 2025, nous avons reçu :

- 2 demandes de modification d'agrément de collectionneur.
- 10 demandes de permis de port d'arme.

Le 11 octobre 2023, un arrêté royal est venu rappeler aux détenteurs d'armes à feu, plus particulièrement à ceux qui exercent le tir à titre récréatif, l'importance de se rendre au stand de tir.

En 2011, la circulaire relative à l'application de la législation sur les armes disposait qu'à l'égard de ces tireurs, une fréquence de tir, à raison de 10 fois par an, était suffisante pour justifier d'une certaine régularité et in fine, de démontrer que leur motif légitime était toujours bien d'actualité lorsqu'un contrôle quinquennal était opéré à leur égard.

Depuis octobre 2023, l'arrêté royal prescrit une nouvelle règle à destination de ces tireurs dont le motif de détention est le tir récréatif. En effet, afin de justifier leur fréquentation au stand de tir, ils devront prouver :

- Par le biais d'une attestation, un minimum de 5 séances de tir par année civile.
- Toujours sur base d'une attestation, un minimum de 50 séances de tir, pendant les 5 années civiles qui précèdent le contrôle quinquennal.

Cette nouvelle règle offre ainsi aux tireurs récréatifs un avantage, qui consiste dans le fait de leur permettre de rattraper des séances de tirs, si d'aventure, ils n'avaient pas pu satisfaire au nombre de séances minimum requises (5), lors d'une année civile.

Toutefois, étant à présent consacrée dans un arrêté royal, le non-respect de cette nouvelle mesure sera passible de sanctions qui pourront consister en la limitation, la suspension ou encore le retrait de leurs autorisations de détention d'armes à feu. Sur base de tout cela, et comme le dit l'expression : « Un tireur récréatif averti en vaut deux ! ».

Réactivation d'un groupe de référents armes au sein de la province du Brabant wallon

Une réunion Kick-Off s'est tenue en janvier 2025 avec l'objectif de regrouper des membres de la justice, de la police, du service armes du Gouverneur qui sont avertis dans la législation des armes. Concrètement, un magistrat « référent armes » du parquet participe aux réunions afin de communiquer les lignes directrices en la matière. Chaque zone de police de la province est également représentée.

Nous y sommes représentés par la cheffe du service armes et par notre juriste. Le service de la police fédérale, DJSOC armes, est présent et percole les « nouveautés »

découvertes sur le plan national mais également en lien avec le trafic international des armes.

A cette occasion, les participants échangent leurs expériences et établissent ensemble des procédures standardisées. Des réunions trimestrielles sont mises en places afin d'assurer la pérennité de ce projet.

Transformer des objets dangereux en ressources réutilisables

Dans cet esprit, le 04 avril 2025, s'est tenu la signature d'un protocole « Destruction des armes à feu abandonnées volontairement dans un contexte de police administrative », en partenariat avec les services du gouverneur, la police fédérale, toutes les zones des services de police de la province, le commandant militaire de la province et une société privée.

Auparavant, celles-ci étaient détruites mécaniquement en étant cassées et revendues à des négociants en ferrailles. Pour éviter les dérives et garantir la destruction effective de ces armes, Aperam Châtelet a été contacté pour encadrer l'opération, au sein de ses installations.

Une opération inédite a été orchestrée avec un convoi spécial et sa cargaison de près de 650 armes (toutes catégories) abandonnées par les citoyens ou ayant fait l'objet de saisies administratives. Ces armes ont été fondues dans un four électrique afin d'être retransformées en acier liquide et entrer ainsi dans le cercle vertueux de l'économie circulaire.

Une opération sous haute surveillance qui s'est parfaitement déroulée.

3.3.2. Explosifs

Références réglementaires

Matière fédérale

Loi du 28 mai 1956 relative aux substances et mélanges explosibles.

Arrêté royal du 23 septembre 1958 portant règlement général sur la fabrication, l'emmagasinage, la détention, le débit, le transport et l'emploi des produits explosifs.

Le gouverneur délivre les permis autorisant les dépôts temporaires d'explosifs de classe C, qui concernent principalement l'organisation de marches folkloriques. Le service fédéral du gouverneur a également pour mission d'instruire les dossiers qui relèvent de la compétence du collège provincial, principalement dans le cas des demandes liées à l'exploitation de carrière.

Le service du gouverneur a traité, cette année, une demande de dépôt permanent (Carrière Quenast) et une demande de dépôt temporaire (reconstitution de la Bataille de Waterloo les 28 et 29 juin 2025).

3.3.3. Rayonnements ionisants

Références réglementaires

Matière fédérale
Arrêté royal du 20 juillet 2001 portant règlement général de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement contre le danger des rayonnements ionisants.

En 2025, les attestations suivantes ont été délivrées de l'AFCN :

- 4 dossiers classe II.
- 63 dossiers classe III.
- 25 cessations d'activités.

3.3.4. Gardes champêtres et particuliers

Références réglementaires

Matière fédérale
Arrêté royal du 10 septembre 2017 réglementant le statut des gardes champêtres particuliers.
Article 61 du Code rural du 7 octobre 1886.

Les gardes champêtres particuliers désignés par des personnes (« leurs commettants ») ou des institutions publiques pour surveiller leurs propriétés, terrains de chasse ou de pêche, domaines, bâtiments ou installations doivent être agréés par le gouverneur.

Ces gardes sont revêtus de la qualité d'officier de police judiciaire dans les cas pour lesquels ils sont compétents pour la recherche et la constatation des infractions.

Le gouverneur est chargé de contrôler les conditions d'admission et d'agrément les candidats gardes champêtres particuliers. L'agrément vaut pour une durée de 5 ans (renouvellement valable tous les 5 ans sous réserve de réussite du recyclage).

Nous avons 40 gardes en Brabant wallon.

En 2025, deux nouveaux gardes ont été agréés et quatre gardes ont reçu un renouvellement de leur carte pour une durée de cinq ans (il s'agit des gardes chargés de la surveillance des domaines provinciaux en BW).

Quatre nouvelles demandes d'agrément sont actuellement en cours d'enquête.

En outre, la société ORES a introduit une demande afin d'agrément quatre nouveaux employés en tant que garde de surveillance des installations. Deux ont déjà été agréés par le Gouverneur. Les deux autres sont toujours en cours d'enquête.

3.3.5. Architectes

Références réglementaires

Matière fédérale
Loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

En 2025, 6 dérogations ont été accordées à des particuliers les autorisant à signer eux-mêmes les plans de construction de leur habitation et d'assurer le suivi des travaux sans faire appel au concours d'un architecte.

3.4. Activités administratives de surveillance

3.4.1. Rallyes et courses cyclistes

Références réglementaires

Matière fédérale
Article 8 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automobiles.
Arrêté royal du 26 avril 1995 désignant l'autorité visée à l'article 8.
Arrêté royal du 28 mars 2003 modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1997.
Circulaire OOP 25 du 1er avril 2006.

Dans le cadre de l'organisation d'épreuves ou de compétitions sportives pour véhicules automobiles, le Gouverneur se voit confier un certain nombre de missions en vertu de deux textes légaux.

En matière d'assurance obligatoire de la responsabilité civile : En vertu de l'article 8 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automobiles, les organisateurs des épreuves et des compétitions précitées doivent souscrire une assurance couvrant, aux conditions fixées par cette législation, la responsabilité civile.

Conformément à l'Arrêté royal du 26 avril 1995, c'est au Gouverneur de la province où l'épreuve se déroule qu'il appartient, sur présentation d'un certificat dûment établi par une compagnie d'assurance agréée, de constater qu'un contrat accordant la couverture exigée a bien été souscrit par l'organisateur et de délivrer à ce dernier une autorisation qui ne vise que ce domaine spécifique.

Il est important de retenir, que si la compétition se déroule sur le territoire de plusieurs provinces, c'est le Gouverneur de celle où le départ est donné qui l'accordera sur avis conforme des autres gouverneurs concernés.

En matière de sécurité : L'article 4 de l'Arrêté confère au Gouverneur une mission de coordination lorsque

l'épreuve traverse plusieurs communes. Dans ce cas, il lui appartient de constater expressément qu'un niveau de sécurité égal est atteint sur l'ensemble du parcours et de veiller à la cohérence et à la compatibilité des dispositifs adoptés dans les différentes communes. L'obligation faite aux organisateurs de transmettre au Gouverneur copie des demandes d'autorisation adressées aux Bourgmestres permet d'identifier les compétitions qui nécessitent l'exercice de cette fonction de coordination. Sans préjudice des réunions de coordination locale, l'objet de la réunion de coordination provinciale consiste à examiner le dispositif de sécurité sur l'ensemble du parcours et l'insertion correcte du plan de sécurité de l'organisateur dans ce dispositif. Le Gouverneur vérifie que les réunions de coordination locale ont eu lieu et que les Bourgmestres veillent à ce que chaque intervenant s'inscrive de manière harmonieuse dans le dispositif de sécurité, connaisse clairement la responsabilité qui lui incombe et ait pris toutes les mesures organisationnelles et matérielles permettant un déroulement correct et sûr ainsi qu'au besoin, une intervention rapide et efficace. Le Gouverneur sera attentif à la cohérence et à la compatibilité des mesures prises par les différentes communes. Il s'assurera qu'un niveau de sécurité égal (entendez par là satisfaisant et cohérent) est atteint sur l'ensemble du parcours.

Participation aux réunions de préparation de différents rallyes :

- Rallye de Hannut des 07, 08 et 09 mars 2025.
- Rallye B Short « Memorial JJ Gadisseur » des 28 et 29/06/2025.
- Rallye de la Haute Senne des 14 et 15/06/2025.
- Rallye Trimard Classic des 05 et 06/04/2025.
- Course d'orientation « 360' de la Suikerstreek », le 20/09/2025.

Participation aux réunions de préparation de différents Motocross :

- Suivi de l'organisation du « Motocross pour jeunes et amateurs » de Mont-Saint-Guibert, des 08 et 09 juin 2025.
- Suivi de l'organisation du « Motocross pour jeunes et amateurs de Orp-le-Grand, des 30 et 31 août 2025.

3.4.2. Funérailles et sépultures

Références réglementaires

Matière régionale

Article L1232-3 du Code de la Démocratie locale et de la Démocratie de la Décentralisation.

Une décision du gouverneur est nécessaire pour la création ou l'extension ou la réaffectation d'un cimetière traditionnel ou cinéraire. Le gouverneur s'appuie sur les avis des organes que le Gouvernement wallon a désignés, à savoir, selon le cas :

- Le fonctionnaire délégué DGO4 ;
- La DGO3 (avis conforme) ;
- La cellule Gestion du patrimoine funéraire du SPW Intérieur et Action sociale ;
- L'AVIQ (si réaffectation).

Au cours de cette année, le Gouverneur du Brabant wallon a dû s'investir dans deux dossiers.

D'une part, à la demande des représentants de l'Union des Mosquées du Brabant wallon (organisation qui regroupe les six mosquées établies sur le territoire du Brabant wallon - à savoir, Nivelles, Tubize, Court-Saint-Étienne, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Wavre et Jodoigne), le groupe de travail visant à étudier la faisabilité d'établir des carrés musulmans spécifiques au sein des cimetières communaux a poursuivi sa réflexion et y a désormais associé un membre du Cabinet du Ministre wallon François Desquesnes, compétent en cette matière.

D'autre part, plusieurs réunions de suivi ont été organisées avec Monsieur Xavier Deflorenne, Coordinateur de la Cellule de Gestion du Patrimoine funéraire au sein du Service Public de Wallonie, et la Commune de Court-Saint-Étienne qui a enclenché une procédure de désaffectation d'un ancien cimetière situé dans le centre, rue du Village, n°3 autour de l'église Saint-Etienne. Ce projet, initialement porté et toujours suivi par le Forum Stéphanois, vise l'aménagement d'un jardin de plantes médicinales et aromatiques (« jardin des simples ») entre l'église du centre et la cure. Ce projet est toujours en cours du seul point de vue administratif à ce stade.

Enjeu : parcelles pour les défunts de confession musulmane

Le gouverneur a organisé plusieurs rencontres de manière à sensibiliser les communes du Brabant wallon à la demande de la communauté musulmane.

Si celles-ci ont permis de mesurer l'assez faible impact de cette demande sur l'organisation des cimetières, il faut constater que peu de communes marquent un intérêt pour le projet. Des pistes supra locales, s'appuyant sur

l'expertise d'in BW (crématorium) ont aussi été proposées sans trop de succès à ce stade.

3.5. Receveurs régionaux

Références réglementaires

Matière régionale

Articles L1124-23 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD).

Arrêté du Gouvernement wallon du 6 juin 2019 fixant le statut des receveurs régionaux et le mode de prélèvement des contributions aux frais de la recette régionale.

Les receveurs régionaux sont nommés par le gouverneur et exercent leurs attributions sous son autorité ou celle du commissaire d'arrondissement. Le commissaire d'arrondissement gère au quotidien cette matière que le gouverneur lui délègue.

Les communes et CPAS de Hélécinne et la commune d'Incourt ressortissent à la recette régionale : à cet égard, leurs finances sont gérées par une receveuse régionale à temps plein.

Les contrôles des encaisses de la receveuse régionale ont eu lieu à quatre reprises : clôture de l'année 2024, contrôles des premiers, deuxièmes et troisièmes trimestres de l'année 2025. Les constats établis lors de ces contrôles sont systématiquement transmis aux autorités locales concernées ainsi qu'à la receveuse régionale.

Parallèlement à ces tâches, des réunions régulières ont eu lieu avec la receveuse régionale qui lui permettent de rendre compte de ses conditions de travail et de ses relations avec les autorités locales au bénéfice desquelles elle est détachée.

3.6. Élections

Références réglementaires

Matière régionale pour ce qui concerne les élections provinciales et communales

Articles L1121-1 à L4168-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD)

Le Conseil des élections locales - CEL : Nouveauté depuis les élections locales 2024, le gouverneur assiste et préside le Conseil des élections locales, « CEL », une instance juridique administrative au niveau régional. Celui-ci se compose des 5 gouverneurs des provinces wallonnes assortis de 3 experts effectifs avec voix consultatives et de 3 suppléants.

Ce conseil est aidé de la Cellule élections du SPW IAS qui instruit les dossiers de recours. Le CEL statue sur les

réclamations et valide les élections communales et provinciales. La mission des gouverneurs se termine lorsque les élections communales et provinciales sont validées et ne sont plus susceptibles de recours. S'il n'y a pas de recours introduit, qu'il est infondé ou qu'il est irrecevable, les gouverneurs valident les élections des communes concernées. En cas de recours concernant une élection provinciale, le gouverneur de la province concernée se retire de la procédure d'instruction du recours et de l'élaboration du rapport décisionnel.

Seule l'élection dans la commune de Celles a été invalidée en 2024 par le Conseil des Élections Locales (CEL) que préside le gouverneur. Une nouvelle élection s'est tenue le 12 janvier 2025 et a été validée le 3 février 2025 (après la fin de la période de recours).

Cette année 2025 a également eu lieu le débriefing des opérations électorales (organisation, validation, instruction et suivi des recours) conduites par les gouverneurs à l'occasion des dernières élections communales et provinciales.

3.7. Demandes diverses et relais vers d'autres services

Plaintes et dénonciations : Le gouverneur est amené à traiter des plaintes et demandes diverses d'habitants du Brabant wallon, comme des dénonciations en matière d'urbanisme, des conséquences de litiges privés, des demandes d'emploi (interpellations auprès des communes, renvois vers les services fédéraux, provinciaux ou régionaux selon les cas, etc.).

Toute plainte est prise en considération. En l'absence de compétence propre, il est généralement indiqué au plaignant la procédure à suivre auprès des services compétents. Parfois, en raison de l'état mental manifestement problématique du plaignant, il est procédé à un simple accusé de réception prudent.

« Être juriste auprès du Gouverneur du Brabant wallon c'est :

Assurer une veille juridique dans des matières telles que les armes, la planification d'urgence, ... ainsi que de répondre à diverses questions dans ces domaines ;

Analyse/rédiger des conventions, par exemple dans le cas d'un partenariat entre le Gouverneur et une entreprise agissant dans le domaine de la PLANU ;

S'intéresser à nos cimetières wallons, en analysant les projets permettant de les rendre plus agréable ;

Assurer un suivi par rapport aux élections communales et provinciales, plus particulièrement en vérifiant que le processus nécessaire à leur validation respecte les prescrits légaux ;

Interagir avec différents acteurs, tels que les forces de l'ordre, les Bourgmestres, ... afin de répondre à certaines de leurs questions juridiques ;

Sans oublier, assurer une réparation rapide de la machine à café, de manière à ce que les collègues puissent commencer la journée d'excellente humeur ! »

– Pierre-Alexandre, Juriste

4. Activités de représentation, de réseau et de partenariat

4.1. Relations internationales, protocole et diplomatie

Références réglementaires

*Matière fédérale, régionale, provinciale
Usages, traditions et règles protocolaires.*

Le gouverneur est l'autorité responsable de l'accueil et de l'accompagnement des dignitaires, des ambassadeurs, des consuls, des délégations et missions étrangères, des invités d'honneur, des chefs d'État et des Membres de la Famille royale. Il intervient au nom des autorités fédérale et régionale, mais aussi en qualité d'organe de la province elle-même.

Les deux priorités du gouverneur dans le cadre des relations internationales portent sur ses compétences en matière de sécurité et sur l'utilisation de ses fonctions diplomatiques et de représentation pour soutenir l'économie du Brabant wallon et en faire la promotion.

Visites de courtoisie d'autorités diplomatiques de haut rang

En 2025, nous avons accueilli l'Ambassadeur de la République française auprès du Royaume de Belgique, Son Excellence Monsieur Xavier Lapeyre de Cabanes (19 février) ; l'Ambassadeur de la République des Maldives auprès du Royaume de Belgique et Chef de Mission auprès de l'Union européenne, Son Excellence Madame Geela Ali (14 mai) et l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République d'Ouzbékistan, Son Excellence Monsieur Gayrat Fozilov (10 juin).

Ces visites diplomatiques sont l'occasion de présenter les atouts économiques, culturels et scientifiques du Brabant wallon ; des visites auxquelles sont associées AKT-Chambre de Commerce et d'Industrie du Brabant wallon, l'antenne locale de l'AWEX et l'Intercommunale du Brabant wallon in BW. Sans oublier la présentation d'un autre domaine de compétences relevant d'un gouverneur, à savoir la planification d'urgence et la gestion de crise : à cet égard, les rencontres avec des autorités diplomatiques de haut rang sont aussi l'occasion d'établir un canal de communication qui serait mis en œuvre en cas de crise où des impliqués seraient des ressortissants étrangers.

Relations avec le Palais Royal

Trois événements notables ont eu lieu en 2025 :

En avril, accueil de Sa Majesté la Reine lors de sa visite officielle de l'Académie de Musique de Waterloo : après avoir parcouru les conservatoires du pays, la Reine a souhaité accorder une attention particulière à ces institutions locales d'enseignement musical qui jouent un rôle essentiel tant dans la formation de potentiels futurs virtuoses que dans l'épanouissement personnel des jeunes.

En juin, accueil de Sa Majesté la Reine à la Chapelle Musicale Reine Elisabeth à Waterloo où, lors d'une cérémonie officielle, Elle a remis les Prix aux lauréats de la session Piano 2025 du Concours Musical International Reine Elisabeth de Belgique.

En décembre, visite officielle de Leurs Majestés le Roi et la Reine en Brabant wallon :

La visite a commencé à CAP Innove, à Nivelles, un incubateur pour start-ups axé sur la durabilité (ID2Green), l'alimentation (ID2Food) et les systèmes autonomes (ID2Move). CAP Innove est une ASBL, affiliée à l'ULB, active depuis 40 ans dans l'accompagnement et le soutien des start-ups. Le Roi et la Reine ont découvert le fonctionnement de l'association, ont rencontré des start-ups qui bénéficient de son soutien et ont assisté à une démonstration de drones.

Une table ronde a également été organisée sur place pour leur présenter la stratégie BW 2030, le plan qui vise à soutenir le développement socio-économique durable du Brabant wallon, en unissant les forces des autorités provinciales, de l'UCLouvain, Invest.BW, l'Intercommunale du Brabant wallon in BW et toute une série d'acteurs publics et privés.

Après leur visite à CAP Innove, le Roi et la Reine sont allés à La Hulpe pour visiter la Royale Amicale des Corps de Sauvetage (RACS). Fondée en 1969, cette organisation, composée à 80 % de bénévoles, assure les transports ambulanciers d'urgence dans la zone de secours de La Hulpe-Lasne-Genval-Rixensart (et parfois au-delà si nécessaire). Tout au long de son existence, la RACS a constamment fait de l'innovation une priorité. Elle dispose ainsi de matériel spécialisé pour apporter son aide lors de catastrophes (hôpital de campagne, ambulances 4x4) ou prendre en charge des patients présentant des besoins spécifiques, notamment les personnes obèses. La RACS assure également l'accueil d'urgence des personnes en détresse et exerce ainsi des missions relevant de l'urgence sociale.



Le Roi et la Reine y ont reçu des explications sur le fonctionnement de l'organisation RACS, ainsi que sur le plan de renforcement de la sécurité civile dénommé 'BW

response' instauré par le Gouverneur du Brabant wallon, dont son pilier consacré à la constitution et à la formation d'une Réserve Provinciale de Sécurité civile dite RPS suivant en cela une partie des recommandations formulées par la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie.

Les Souverains ont ensuite échangé avec des bénévoles et des personnes ayant été prises en charge par la Royale Amicale des Corps de Sauvetage. Cette visite officielle s'est terminée par une rencontre avec les habitants devant la Maison Communale de La Hulpe.

Le gouverneur a, en outre, participé au Concert de Noël au Palais royal (17 décembre), à la réception de Nouvel An, ainsi qu'à un déjeuner en présence des Souverains et des gouverneurs (10 septembre) au Château de Laeken.

Visites d'État

Chaque année, le Royaume de Belgique organise et accueille deux visites d'État entrantes : en ces occasions, il est de tradition que les trois Régions du pays soient visitées ; d'abord celle de Bruxelles-Capitale, puis les Régions wallonne et flamande. Entre autres objectifs, les visites d'État visent à renforcer les liens diplomatiques entre les pays et à créer et accroître des synergies dans les domaines économiques, scientifiques et culturels.

Cette année, lors de la visite d'État du Président de la République de Singapour, Son Excellence Tharman Shanmugaratnam (en fonction depuis 2023), c'est par le Brabant wallon que la Région wallonne a eu l'honneur de cette visite. Ainsi, le Président de Singapour a d'abord effectué une visite à l'UCLouvain, qui a fêté cette année ses 600 ans, où Il a été reçu par Madame la Rectrice Françoise Smets qui a souligné les excellentes relations entre l'Université et Singapour matérialisées chaque année par des échanges d'étudiants et des publications conjointes de recherches.

Les Autorités académiques ont présenté le « Louvain Transfer Office », outil de valorisation des recherches menées au sein de l'Université. Ensuite, la Délégation singapourienne a visité les Serres expérimentales universitaires (construites en 1974 et récemment rénovées) dont l'un des objectifs des recherches de pointe est de développer des solutions permettant aux plantes de s'adapter aux défis que posent les changements climatiques : plus particulièrement, ont été présentées des techniques aéroponiques et des recherches sur la génétique du maïs.

La visite s'est achevée par la découverte d'IBA (Ion Beam Applications) à Louvain-la-Neuve, leader mondial en protonthérapie.

4.2. Titres royaux

Références réglementaires

Matière fédérale

Usages, traditions et règles protocolaires.

https://www.gouverneurbw.be/sites/default/files/uploads/instructions_titres_royaux.pdf

Le gouverneur après avoir participé à l'examen des demandes et fait rapport au Palais Royal, remet les titres royaux au nom de Sa Majesté le Roi.

En 2025, trois titres de « société royale » ont été remis par voie postale à la Chorale La Saltarelle, au Judo Club Amicale Brabant wallon Jodoigne et aux Pastoureaux, Petits Chanteurs de Waterloo. Trois autres titres ont été remis à l'occasion d'une réception sur place pour le Cercle de Tir Wavrien, Le Renivaux et le Sakura Judo-Club.

4.3. Devoir de mémoire et cérémonies patriotiques

Références réglementaires

Matière fédérale, régionale, provinciale

Usages, traditions et règles protocolaires.

Le devoir d'Histoire passe aussi par le maintien de cérémonies qui insistent sur la mémoire des faits qui ont conduit à la Shoah, à quantités de massacres, de morts et d'injustices liés aux guerres ou au terrorisme.

Face à l'Histoire : Chaque année, la Chambre des représentants et le Sénat, à l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, organise un événement visant à sensibiliser les jeunes aux thèmes de la guerre et de la paix, de la liberté et de la démocratie : cet événement comprend une cérémonie d'hommage au Tombeau du Soldat inconnu à la Colonne du Congrès en présence de Sa Majesté le Roi, de vétérans et des plus hautes Autorités du pays.

A cette fin, c'est en leur qualité de commissaire du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il est demandé aux gouverneurs de prendre les contacts utiles afin de constituer, pour chaque province, une délégation d'enfants de 10 à 12 ans qui participera à l'événement.

Cette année, c'est la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve qui a été désignée et dont le Bourgmestre, Monsieur Nicolas Van der Maren, a proposé l'École communale de

Mousty qui a envoyé une délégation d'une dizaine d'enfants au Parlement fédéral afin de prendre part à cette commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale et d'être sensibilisée aux valeurs de la démocratie.

En 2025, le gouverneur a participé aux événements suivants :

- 13/03 : réunion de travail de Mémoire dans le BW (Parc du Cinquantenaire à Bxl)
- 16/05 : Commémoration à Orp-Jauche
- 18/06 : Commémoration bataille de Waterloo
- 21/07 : Cérémonie et défilé de la fête Nationale (Bruxelles – 21 juillet)
- 11/11 : Cérémonie au monument à Nos Martyrs à Wavre suivie de la cérémonie patriotique au monument du soldat inconnu à Beauvechain.

4.4. Colloques, visites et conférences

Références réglementaires

Matière fédérale et régionale

Réseautage, représentation, formation...

La priorité fut, encore en 2025, la participation à des événements autour des problématiques de la sécurité :

- Cours de gestion de crise aux étudiants de la HEP de Namur (14 février)
- Décentralisation d'un cours en gestion de crise en BW (Planicrise – 20 et 21 février)
- Réseau des administrations régionales bruxelloises en gestion de crise (26 mars)
- Journée d'information à destination des communes du BW – Patrimoine et gestion communale avec l'antenne belge du Bouclier Bleu (Beauvechain – 28 mars)
- Séance d'information du CORTEX et du DNF sur les risques incendie (8 avril)
- Colloque annuel de l'EENA - European Emergency Number Association (Finlande – du 9 au 12 avril)
- Colloque « Redu Lab response » sur la résilience et la gestion de crise (Libin – 30 juin)
- Colloque du HCFRN - Haut Comité Français pour la Résilience Nationale (Paris – 3 juillet)
- ESA Safe Brussels (9 septembre)
- Conférence sur la thématique de la résilience territoriale aux étudiants d'Hainaut Formation (Jurbise – 12 septembre)
- Intervention dans le cadre de la première Journée Internationale des Volontaires (JIV Bruxelles – 4 octobre) en présence de représentants de réserves

et d'initiatives citoyennes similaires à la RPS en Belgique (BRU response, LUX response, OVL response, Namur Safe & Secure, ...) à l'étranger (Canada, France, Portugal, G-D du Luxembourg, ...)

- Découverte des possibilités d'implication du Brabant wallon et de la Belgique dans le DARE Project Onboarding (18 décembre) avec l'EFUS - European Forum for Urban Security Cities. Un projet à suivre en 2026.

4.5. La Défense

Références réglementaires

Matière fédérale

<https://www.mil.be/fr/infos-et-services-supplementaires/le-commandement-militaire-de-prov>

La coopération avec la Défense repose avant tout sur le contact permanent (en cellule de sécurité, en comité de coordination, lors de cérémonies patriotiques, pour des opérations de solidarité ou de devoir de mémoire, l'organisation d'exercices communaux de gestion de crises) avec le Commandant militaire de Province et son équipe.

« Ma devise : le changement, c'est la norme ! J'apprécie tout particulièrement la capacité des services de sécurité (Security et Safety – SFG, Disciplines...) à se montrer créatifs et constructifs dans les pires conditions pour inventer des solutions afin de protéger et sauver des vies. Je crois que c'est une des grandes chances que nous avons en BW, c'est justement cette volonté de maintenir cet objectif commun, quelles que puissent être les tensions et difficultés institutionnelles, interpersonnelles, etc... Faire équipe, tant comme membre que comme leader, n'a jamais été aussi important. »

– Sébastien Tielemans, Commandement militaire de province

Ce partenariat avec la Défense est essentiel en temps de paix comme de crise, non seulement pour s'assurer de la défense du territoire et de l'aide à la Nation qu'elle peut apporter, mais aussi et surtout par le professionnalisme et l'engagement dont font preuve les militaires du BW. Par ailleurs, il faut souligner les activités communes en matière de devoir de mémoire dont la participation à des cérémonies en hommage aux victimes des guerres.

Concrètement, outre les cérémonies patriotiques et les exercices coorganisés par le Commandement militaire de province, le gouverneur a, par exemple, participé aux activités suivantes en lien avec la Défense :

- Petit déjeuner et vœux du Commandant militaire (31 janvier).
- Wings Parade à la Base de Beauvechain (12 février).

4.6. Autres activités

Le gouverneur a participé à de nombreuses autres activités comme :

- Cérémonie des vœux du Collège provincial et sa mercuriale à Nivelles (9 janvier) : <https://www.gouverneurbw.be/mercuriale2025>
- Cérémonies de vœux diverses en janvier
- Vernissage de l'exposition Drawing Room (Fondation Folon La Hulpe – 7 mars)
- « L'empreinte » au Théâtre Le Vilar (10 mars avec TV Com)
- Déjeuner de remerciement aux corps de sécurité (Château de La Hulpe - 11 mars)
- Présentation du rapport annuel BNB (18 mars)
- Salon Municipalia (Marche-en-Famenne – 17 avril)
- Cérémonie des jeunes retraités du BW (La Sucrierie Wavre – 14 mai)
- Cérémonie de remise des brevets de décoration de la Zone de Secours (16 mai)
- 40 ans du CEFA de Court-Saint-Étienne (23 mai)
- Remise du Titre honorifique à Marc Deconinck (Beauvechain – 1er juin)
- Exposition anniversaire « Happy U » de l'UCLouvain (Musée L – 4 juin)
- Évènement au vignoble Domaine W (Tubize – 5 juin)
- 4ème édition du gala « Dine with Stars » d'AKT Chambre de Commerce et d'industrie du Brabant wallon (La Sucrierie Wavre – 16 juin)
- Commémoration de la bataille de Waterloo et Dinner in the sky (ferme d'Hougoumont – 18 juin)
- Rencontre avec Haemers Technologies (Nivelles – 25 juin)
- Visite du domaine ferme Chapitre (18 juillet)
- Festivités à Ittre (15 août)
- Présentation Archi d'Nivele et Djan d'Nivele (Nivelles – 29 août)
- Visite du domaine ferme du Bon air (Braine-l'Alleud – 11 septembre)
- Wildlife Gala Dinner à la ferme de Mont-Saint-Jean (Waterloo – 17 septembre)

- Festivités officielles des Fêtes de Wallonie (Namur – 20 septembre)
- Cérémonie des Mérites et des Étincelles (20 septembre)
- Journée Portes ouvertes de la Zone de Secours du Brabant wallon (Braine-l'Alleud – 28 septembre)
- 25 ans MCG (Wavre – 30 septembre)
- WAHFF au cinéma Wellington (Waterloo – 9 octobre)
- Cérémonie de remise des cartes d'accréditation aux Bourgmestres (Namur – 13 octobre)
- Vernissage de l'exposition en mémoire de Dominique Fournal (18 octobre)
- Cérémonie des Orchidées (La Sucrierie Wavre – 7 novembre)
- Gala de charité de la Valse des Bleus de la Zone de Police Nivelles-Genappe (8 novembre)
- Mise à l'honneur de Monsieur Jean-Claude Praet (ULB – 12 novembre)
- 20 ans du Cercle du Lac (Louvain-la-Neuve – 13 novembre)
- Repas de remerciement au personnel de mes services (Wavre – 15 décembre)
- La revue du BW (La Sucrierie Wavre - 18 décembre)
- Participation à l'inauguration du nouveau Commissariat de la Police locale de Waterloo à l'Office Park, rehaussée de la présence de Monsieur le Ministre fédéral de la Sécurité et de l'Intérieur, Bernard Quintin. Ce nouveau bâtiment répond ainsi aux besoins liés à l'augmentation du personnel et à sa féminisation, de même qu'aux enjeux toujours plus élevés auxquels doit faire face la police afin de répondre aux impératifs de sécurité et de bien-être de la population.

5. Cadre et moyens

Derrière le gouverneur, se cache une véritable fourmilière dont les collaborateurs et les collaboratrices s'affairent au quotidien à remplir ses missions. Une entente conviviale, une grande disponibilité et une bienveillance collective complètent le cadre agréable de travail dont nous avons la chance de disposer.

En 2025, trois membres des Services fédéraux du Gouverneur ont suivi une formation en secourisme. Disposer de personnel formé aux premiers secours constitue un atout en matière de sécurité interne et de continuité des activités. Cette démarche s'inscrit dans

une logique de préparation et de responsabilité organisationnelle.

Une attention particulière au niveau du bien-être au travail ainsi que sur les aspects SIPP ou les procédures internes d'urgence est lancée depuis 2024.

« Si le succès est la somme de petits efforts, répétés jour après jour (Robert Collier), au quotidien, nous exécutons un véritable travail de fourmis. Particulièrement en 2025, nous avons entrepris une opération 'grand tri et nettoyage' (archivage/inventaire) qui sert aussi à la prévention de nos installations. Ce qui est important pour moi, c'est que derrière un résultat ou une réussite, c'est le travail de toute une équipe. »

– Angélique, Développement du Personnel et de l'Organisation

Un exercice, interne cette fois-ci, a eu lieu le 6 décembre afin de tester nos procédures d'évacuation.

L'arrivée de l'intelligence artificielle dans la sphère professionnelle a conduit nos services à s'informer et à réfléchir ensemble sur les outils et l'utilisation pertinente qu'il pourrait en être fait pour améliorer notre efficacité au quotidien.

5.1. Cadre

Le cadre est financé par le ministère de l'Intérieur fédéral (SPF IBZ) – 23 personnes, le Service public de Wallonie (SPW) – 12 personnes et la Province du Brabant wallon (BW) – 2 policiers.

En 2025, notre équipe était composée de la manière suivante :

- 1 gouverneur – Gilles – financé SPW.
- 1 Commissaire d'arrondissement – Christophe – financé SPW.
- 23 agents fédéraux du SPF Intérieur - Catherine, Jacqueline, Corine, Sophie, Sonia, Annie, Jessica, Vanessa, Françoise, Muriel, Angélique, Malory, Violaine, Vanessa, Nathalie, Marc, Laurent, Thomas, Quentin, Frédéric, Fabien, Régis et Denis – financés SPF IBZ.
- 2 officiers de liaison commissaires de police – Cécile et Yves – financés BW.
- 2 policiers de la CEP (sécurité routière) - Olivier et Pascal - financés SPW.

- 8 agents régionaux : Nathalie, Caroline, Alice, Alexandre, Pierre-Alexandre, Christof, Frédéric et Dany – financés RW.

Soit 19 femmes et 18 hommes pour un total de 37 agents.

L'équipe de planification d'urgence et de gestion de crise a été renforcée à deux reprises, une première fois fin 2024 et une seconde en octobre 2025. Ce renforcement permet d'accroître l'efficacité et la réactivité du service, ainsi que d'élargir la capacité à mener simultanément plusieurs projets structurants. Ces nouvelles arrivées constituent un atout pour le développement futur des missions de planification d'urgence.

Le service armes, notre service le plus conséquent, a été également renforcé par deux agents dont une via le système de Talent Exchange (pour une durée à priori déterminée).

Nous accueillons occasionnellement des étudiants dans le cadre de leur stage diplômant (non-rémunéré), leur stage d'observation ou leur travail de fin d'études. Des rencontres ponctuelles avec nos agents permettent également à des jeunes de découvrir les différentes facettes du service public et d'éclairer leur choix d'orientation professionnelle.

5.2. Moyens

Les moyens (frais de fonctionnement) sont ici aussi issus de plusieurs entités.

Le budget total pour l'année 2025 était de 363.569 €.

Reçus de la Région wallonne :

- Fonctionnement : 181.179 €
- Investissement : 17.872 €
- Receveurs : 3.000 €
- Total : 199.351 €

Reçus du fédéral :

- Fonds Nucléaire (appui suppl. des SFG Anvers pour l'équipement IT du nouveau centre de crise provincial) : 21.058 €
- Fonds Seveso (investissement dans un nouvel UPS) : 18.978 €
- Crédits de coordination en matière de sécurité et de prévention : 53.182 €
- Dotation fédérale pour les frais de fonctionnements et informatiques : 71.000 €
- Total : 164.218 €

Le gouverneur a été soutenu par la Province pour plusieurs activités dont la Mercuriale, l'organisation du Colloque sur la Cyber sécurité...

– Le gouverneur a également mis des locaux à disposition de l'équipe de l'Outbreak Support Team avant leur déménagement définitif vers Louvain-la-Neuve et nous continuons à accueillir des partenaires de travail dans les différentes salles de réunion que nous avons.

- Par ailleurs, comme détaillé précédemment dans ce rapport, nos services ont procédé au déménagement et à l'installation du nouveau centre de crise provincial désormais logé dans le bâtiment de la Zone de Secours du Brabant wallon. Les locaux libérés ont permis la création d'un open-space agréable pour le flexi-travail.

–

– « *La variété des missions, associée aux défis quotidiens, constitue pour moi une véritable source de motivation et de plaisir dans l'exercice de mes fonctions. Cette année, j'ai eu l'occasion d'assurer la coordination et le suivi technique pour la mise en place des équipements informatiques et multimédias du nouveau centre de crise, un beau défi !* »

- – **Christof, Responsable IT**

–

5.3. Mandats du gouverneur

- La Loi prévoit de nombreuses incompatibilités avec la fonction de gouverneur et exercer l'ensemble de ses missions requiert énormément de temps.
- Dès lors, outre les mandats liés directement à son titre (voir supra), il a choisi de n'exercer qu'un autre mandat (à titre gracieux) d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Fondation Folon.

Ventilation 2025

